

**STRATEGIE DE CROISSANCE DURABLE
DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE**



Plan Stratégique Opérationnel (PSO)

SOMMAIRE

| | PAGES |
|--|--------------|
| LES SIGLES ET ABREVIATIONS | iv |
| PREAMBULE | 1 |
| I. CONTEXTE GENERAL | 4 |
| 1.1. SITUATION MACRO-ECONOMIQUE | 4 |
| 1.2. STRATEGIE DU GOUVERNEMENT | 4 |
| 1.3. RAPPELS DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES (DOS). | 5 |
| 1.3.1. Les objectifs de la stratégie opérationnelle de croissance durable du secteur de l'agriculture | 5 |
| 1.3.2. Le profil du secteur agricole à l'horizon 2010 | 6 |
| 1.3.3. Les orientations stratégiques de développement | 7 |
| II. ATOUS ET CONTRAINTES DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE | 7 |
| III. PLAN STRATEGIQUE OPERATIONNEL DE CROISSANCE DURABLE DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE | 9 |
| 3.1. LES PROGRAMMES PRIORITAIRES | 17 |
| 3.1.1. Programme de fertilité des sols | 17 |
| 3.1.1.1. Problématique..... | 17 |
| 3.1.1.2. Objectifs opérationnels | 18 |
| 3.1.1.3. Stratégie | 18 |
| 3.1.1.4. Actions prioritaires du secteur agricole | 19 |
| 3.1.1.5. Les plans d'actions du secteur de l'Agriculture pour la réalisation de ce programme..... | 20 |
| 3.1.2 Programme de sécurité alimentaire et de nutrition | 20 |
| 3.1.2.1. Problématique..... | 20 |
| 3.1.2.2. Objectifs opérationnels | 22 |
| 3.1.2.3. Stratégie | 22 |
| 3.1.2.4. Actions prioritaires du secteur agricole | 23 |
| 3.1.2.5. Les plans d'actions du secteur de l'Agriculture pour la réalisation de ce programme..... | 24 |
| 3.1.3. Programme de modernisation de l'agriculture | 24 |
| 3.1.3.1. Problématique : | 24 |
| 3.1.3.2. Objectifs opérationnels : | 26 |
| 3.1.3.3. Stratégie | 26 |
| 3.1.3.4. Actions prioritaires..... | 27 |
| 3.1.3.5. Les plans d'actions du secteur de l'Agriculture pour la réalisation de ce programme | 30 |

PAGES

| | |
|--|----|
| 3.1.4 Programme de soutien aux producteurs et à leurs organisations | 31 |
| 3.1.4.1. Problématique..... | 31 |
| 3.1.4.2. Objectifs opérationnels | 32 |
| 3.1.4.3. Stratégie | 32 |
| 3.1.4.4. Actions prioritaires..... | 33 |
| 3.1.4.5. Les Plans d'actions du secteur de l'agriculture pour la réalisation de ce programme..... | 35 |
| 3.1.5. Programme d'Appui Institutionnel | 35 |
| 3.1.5.1. Problématique..... | 35 |
| 3.1.5.2. Objectifs opérationnels | 37 |
| 3.1.5.3. Stratégies..... | 38 |
| 3.1.5.4. Actions prioritaires..... | 39 |
| 3.1.5.5. Les plans d'actions du secteur de l'agriculture pour la réalisation de ce programme..... | 40 |
| 3.2 PLANS D'ACTION FILIERES | 41 |
| 3.2.1. Cultures vivrières | 41 |
| 3.2.1.1. Céréales (sorgho, mil, maïs, riz) | 41 |
| 3.2.1.2. Niébé | 46 |
| 3.2.1.3. Tubercules (Igname – Patate) | 49 |
| 3.2.2. Cultures d'exportation | 52 |
| 3.2.2.1. Coton..... | 52 |
| 3.2.2.2. Filière Fruits & Légumes..... | 56 |
| 3.2.2.3. Oléagineux (arachide, sésame, karité)..... | 60 |
| 3.3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL | 63 |
| 3.3.1. La région Sahel | 64 |
| 3.3.2. La région Est | 64 |
| 3.3.3. La région Centre | 64 |
| 3.3.4. La région Sud-Ouest | 65 |
| 3.3.5. La région Nord-Ouest | 65 |
| 3.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET ROLE DES ACTEURS | 67 |
| 3.4.1. Mesures d'accompagnement | 67 |
| 3.4.2. Rôle des acteurs | 68 |
| 3.5. MESURES DE COHERENCE D'INTERVENTION ET DE COORDINATION DES PROGRAMMES DU PSO | 69 |
| IV. CONCLUSION | 70 |
| ANNEXES | 72 |

LES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | | |
|-------------------|---|--|
| ACDI | : | Agence Canadienne pour le Développement International |
| AFD | : | Agence Française de Développement |
| AFOP | : | Association pour le Financement des Organisations Paysannes |
| APEFELB | : | Association Professionnelle des Exportateurs de Fruits et Légumes du Burkina |
| APIPAC | : | Association des Professionnels de l'Irrigation Privée et Activités Connexes |
| BADEA | : | Banque Arabe de Développement Agricole |
| BCEAO | : | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| BP | : | Burkina Phosphate |
| CAPEO | : | Cellule d'Appui à la Petite et Moyenne Entreprise de Ouagadougou |
| CEDEAO | : | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CENOS | : | Comité National d'Orientation et de Suivi |
| CES | : | Conservation des Eaux et des Sols |
| CES/AGF | : | Conservation des Eaux et du Sol et Agro-Foresterie |
| CES/DRS | : | Conservation des Eaux et du Sol / Défense et Restauration des Sols |
| CILSS | : | Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel |
| CIC | : | Coefficient d'Intensité Culturelle |
| CNC | : | Cadres Nationaux de Concertation |
| CNCA | : | Caisse Nationale de Crédit Agricole |
| CNPAB | : | Conseil National des Professionnels Agricoles du Burkina |
| CNRST | : | Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique |
| COB | : | Conseil des Oléagineux du Burkina |
| COM-STABEX | : | Cadre d'Obligation Mutuelle Stabex |
| CONASUR | : | Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation |
| CRPA | : | Centre Régional de Promotion Agropastorale |
| CVECA | : | Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogéré |
| DOS | : | Document d'Orientations Stratégiques |
| DVA | : | Direction de la Vulgarisation Agricole |
| FAO | : | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FASO FANI | : | Société Burkinabè de Textiles |
| FASR | : | Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée |
| FED | : | Fonds Européen de Développement |
| FENOP | : | Fédération Nationale des Organisations Paysannes |
| FEWS | : | Farming Early Warning System |
| FLEX-FASO | : | Société des Fruits et Légumes du Faso |
| FONAPE | : | Fonds National pour la Promotion de l'Emploi |
| GMB | : | Grands Moulins du Burkina |
| GPC | : | Groupement des Producteurs de Coton |
| GPN | : | Groupement de Producteurs de Niébé |
| GV | : | Groupement Villageois |
| IAP/AGRO | : | Instrument Automatisé de Prévision / Agricole |
| INERA | : | Institut National de l'Environnement et de Recherche Agricole |
| IRAT | : | Institut de Recherches en Agronomie Tropicale |
| LPDA | : | Lettre de Politique de Développement Agricole |
| LPDHD | : | Lettre de Politique de Développement Humain Durable |
| MAP | : | Matrice d'Analyse et de Prévision |
| OHADA | : | Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique |
| ONG | : | Organisation Non Gouvernementale |
| PAGIFS | : | Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols |

| | | |
|-----------------|---|--|
| PAI | : | Plan d'Appui Institutionnel |
| OP | : | Organisation Paysanne |
| OPA | : | Organisation Professionnelle Agricole |
| PA/FMR | : | Plan d'Actions sur le Financement du Monde Rural |
| PAM | : | Programme Alimentaire Mondial |
| PAMA | : | Projet Appui à la Mécanisation Agricole |
| PA/OPA | : | Plan d'Actions pour l'Emergence des Organisations Professionnelles Agricoles |
| PAPME | : | Projet d'Appui à la Petite et Moyenne Entreprise |
| PAS | : | Programme d'Ajustement Structurel |
| PASA | : | Programme d'Ajustement du Secteur Agricole |
| PASEC-T | : | Programme d'Ajustement du Secteur des Transports |
| PATECORE | : | Projet d'Aménagement des Terroirs et Conservation des Ressources |
| PCACV | : | Programme Cadre d'Amélioration du Cadre de Vie |
| PCGPN | : | Programme Cadre pour la Gestion des Patrimoines Nationaux |
| PCGT | : | Programme Cadre de Gestion des Terroirs |
| PDCE | : | Programme de Développement des Compétences en Environnement |
| PDRI | : | Projet de Développement Rural Intégré |
| PGRN-B | : | Projet de Gestion des Ressources Naturelles du Bazèga |
| PIB | : | Produit Intérieur Brut |
| PIPA | : | Programme d'Investissement Public Agricole |
| PISA | : | Programme d'Investissement du Secteur Agricole |
| PMI/PME | : | Petite et Moyenne Industrie / Petite et Moyenne Entreprise |
| PNDSA | : | Projet National de Développement des Services Agricoles |
| PNGIM | : | Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu |
| PNGT | : | Programme National de Gestion des Terroirs |
| PNOCSUR | : | Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation |
| PRSAP | : | Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs |
| PSO | : | Plan Stratégique Opérationnel |
| PSRA | : | Plan Stratégique de la Recherche Agricole |
| PSSA | : | Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire |
| RAF | : | Réorganisation Agraire et Foncière |
| SADEC | : | South African Economical Development Community |
| SAP | : | Système d'Alerte Précoce |
| SAPHYTO | : | Société Africaine de Fabrication et de Conditionnement de Produits Phytosanitaires |
| SAU | : | Surface Agricole Utile |
| SFD | : | Système Financier Décentralisé |
| SIM | : | Système d'Information sur les Marchés |
| SNGIFS | : | Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols |
| SNVA | : | Système National de Vulgarisation Agricole |
| SOFITEX | : | Société Nationale des Fibres Textiles |
| SONAGESS | : | Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire |
| SOSUCO | : | Société Sucrière de la Comoé |
| STABEX | : | Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation |
| TEC | : | Tarif Extérieur Commun |
| UE | : | Union Européenne |
| UEMOA | : | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UGVBM | : | Union des Groupements Villageois de la Boucle du Mouhoun |
| UNJPAB | : | Union Nationale des Jeunes Producteurs du Burkina |
| UNPCB | : | Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina |

PREAMBULE

Les crises économiques et politiques qui ont secoué le monde dès la deuxième moitié des années 1980 ont conduit à des consensus autour :

- de politiques économiques fondées sur la suppression des entraves aux échanges internationaux et sous-régionaux et l'apparition de grands espaces politico-économiques sous-régionaux : Union Européenne, UEMOA, CEDEAO, SADEC, etc.
- de la bonne gouvernance des Etats marquée par l'émergence et le développement de systèmes politiques démocratiques avec des cadres institutionnels orientés vers la promotion des initiatives privées et une redéfinition du rôle de l'Etat.

Au plan sous-régional, les autorités politiques des pays concernés expriment et manifestent de plus en plus fortement leur volonté de parvenir à un espace socio-économique intégré dans le cadre de la CEDEAO. A l'intérieur de la CEDEAO, un groupe de pays, les pays membres de la zone franc CFA, décide de créer un espace socio-économique plus poussé : il s'agit de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'UEMOA, au-delà de l'instrument monétaire commun qu'est la BCEAO, met l'accent sur la suppression des barrières tarifaires et douanières. C'est dans ce contexte mondial et sous-régional que le Burkina a entrepris des réformes à la fois politiques et économiques pour mieux appréhender les paramètres fondamentaux de son développement.

Depuis le début des années 1990, conscientes de la nécessité de mettre en œuvre des réformes vigoureuses pour créer un environnement institutionnel, économique et politique favorable à l'insertion avantageuse du Burkina dans le contexte nouveau de la mondialisation de l'Economie, les autorités burkinabè ont entrepris des concertations avec les partenaires au développement pour la mise en œuvre d'importantes réformes.

Ainsi, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods, le Gouvernement a mis en place à partir de 1991 un programme de réforme des principaux secteurs économiques : le programme d'ajustement structurel (PAS).

Par la suite et avec le PAS comme cadre général de référence, certains secteurs économiques ont fait l'objet de programmes spécifiques d'ajustement structurel.

C'est dans cette optique qu'en Mai 1992, le Gouvernement Burkinabè a élaboré et soumis à ses partenaires la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA). La concertation avec la Banque Mondiale sur la LPDA aboutira à l'adoption et à la mise en œuvre d'un Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA) dont les objectifs poursuivis sont :

- la modernisation et la diversification de la production,
- le renforcement de la Sécurité Alimentaire,
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Par la suite le Gouvernement a, dans sa Lettre de Politique de Développement Humain Durable (LPDHD), décidé d'engager la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle de développement à moyen et long terme visant la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Les éléments-clés de cette stratégie sont :

- Le maintien des équilibres macro-économiques de base ;
- L'amélioration de l'efficacité du secteur public ;
- L'amélioration de l'environnement économique, institutionnel et juridique du secteur privé ;
- L'accélération du développement du secteur agricole.

Dans le cadre de l'intégration régionale, le Gouvernement a entériné les directives de l'UEMOA concernant l'harmonisation des systèmes budgétaires et adopté le projet de tarif extérieur commun (TEC).

Sur le plan intérieur, d'importantes réformes ont déjà été mises en œuvre par le Gouvernement. On peut relever à cet effet :

- l'amélioration de la gestion des finances publiques à travers la réforme de la fiscalité, la restructuration des dépenses budgétaires et une sélection rigoureuse des investissements publics ;
- La stimulation de l'investissement et de l'initiative privée par le biais des réformes du secteur des entreprises publiques, la réforme du secteur bancaire, la libéralisation du commerce et des prix, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et la réforme du cadre juridique et administratif ;
- la promotion des ressources humaines, notamment par des actions dans les domaines de l'enseignement de base et des services de santé ;
- l'amélioration de la capacité de gestion du secteur public par des mesures visant une plus grande efficacité et une gestion plus rationnelle des dépenses publiques ;
- la révision du code des investissements, du code de travail et du droit commercial pour promouvoir l'action du secteur privé ;
- la conduite à terme des réflexions sur la décentralisation avec l'adoption de lois en la matière au cours de l'année 1998 ;
- la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique.

Par ailleurs, il convient de noter l'adoption d'autres mesures non moins importantes telles la loi sur la sécurité foncière, la signature du traité portant création de l'organisation pour l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), les réformes relatives à la réglementation du commerce extérieur.

S'agissant spécifiquement du secteur agricole, la volonté politique du Gouvernement s'est manifestée par la mise en œuvre de plusieurs réformes dont :

- la libéralisation de la commercialisation et des prix des céréales traditionnelles,
- la libéralisation du commerce interne du riz,
- la libéralisation de la commercialisation et des prix des graines oléagineuses et de la liquidation de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA),
- la privatisation de plusieurs entreprises étatiques : FLEX-FASO, les Grands Moulins du Burkina (GMB), la SOSUCO,
- la mise en œuvre de la restructuration du Ministère de l'Agriculture.

Les réformes déjà mises en œuvre dans le cadre du PAS et du PASA ont permis d'enregistrer des résultats positifs, mais qui doivent être cependant consolidés durablement dans l'optique d'une vision à long terme. Pour y parvenir, le Gouvernement, à travers les Ministères de l'Agriculture et des Ressources Animales, a engagé un processus de réflexion et d'élaboration d'une stratégie de croissance durable dans les deux secteurs à l'horizon 2010.

Il est important de préciser que cette option est une orientation du PASA-2 qui voudrait voir une meilleure exploitation des opportunités créées par les réformes à travers l'établissement d'un programme d'investissement cohérent.

S'inscrivent dans ce processus les études diagnostiques qui ont permis, en collaboration avec les différents partenaires au développement (bailleurs de fonds, opérateurs économiques, producteurs individuels ou organisés) de mieux cerner les contraintes et les atouts dans les deux secteurs, et ont abouti à l'élaboration et la validation du Document d'Orientations Stratégiques (DOS) adopté par le Gouvernement en Janvier 1998.

I. CONTEXTE GENERAL

1.1. SITUATION MACRO-ECONOMIQUE

La situation macro-économique du Burkina s'est nettement améliorée au cours des dernières années. Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre des deux accords annuels avec le FMI au titre de la FASR mise en place depuis 1993. La mise en œuvre des mesures financières et structurelles qui ont accompagné la dévaluation du FCFA en janvier 1994 a contribué à une amélioration considérable de la performance macro-économique du pays au cours des dernières années.

La croissance annuelle du PIB, dont le niveau était de 300 dollars par habitant en 1996, n'était que de 2,7% durant la période 1985-94. Par contre on note une reprise de la croissance, qui a atteint 4 % et 6,2 % respectivement en 1995 et 1996. Cette reprise vient principalement d'une accélération de la croissance agricole qui est passée d'environ 1 % par an en 1995 à plus de 4 % pour la période 1995-98. Celle-ci vient principalement de l'augmentation des produits d'exportations comme le bétail (destiné aux marchés des pays côtiers du Golfe de Guinée) et notamment le coton dont la production a crû à un rythme de plus de 13 % par an durant la même période.

En 1996, le PIB exprimé en termes réels a enregistré une croissance estimée à 62%, son plus haut niveau depuis 1991. Cette dynamique s'est poursuivie en 1997, avec toutefois un taux de croissance légèrement inférieur, de l'ordre de 5,5%, en raison de conditions climatiques difficiles et d'une production céréalière en recul. La poursuite de l'amélioration de la performance macro-économique s'explique essentiellement par la relance de la production cotonnière et par les efforts de redressement budgétaire. La bonne tenue des finances publiques au cours des dernières années a permis de dégager un surplus budgétaire égal à 1,1% du PIB en 1997. L'évolution des prix à la consommation poursuit une tendance à la baisse. C'est ainsi que le taux d'inflation s'est établi à 2,3% en 1997 contre 6,1% en 1996.

1.2. STRATEGIE DU GOUVERNEMENT

Depuis le début des années 1990, de façon concertée avec les partenaires au développement, des réformes sont mises en œuvre en vue de créer un environnement institutionnel, économique et politique favorable à la reprise d'une croissance soutenue au Burkina Faso, dans un contexte d'ouverture et de libéralisation de l'économie. Compte tenu de leur rôle moteur de l'économie dans son ensemble, et au regard de leurs faibles performances actuelles constatées dans les différentes études de diagnostic, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont au premier plan des préoccupations du Gouvernement. Les tendances négatives doivent être inversées de façon à accroître et soutenir durablement les capacités du Burkina Faso à préserver et à renforcer ses avantages comparatifs dans les nouveaux espaces économiques sous-régionaux en construction, notamment ceux de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Les réformes déjà mises en œuvre dans le cadre des PAS et du PASA ont permis d'enregistrer des progrès significatifs en matière de libéralisation du commerce, de réforme tarifaire et de réorganisation du secteur public, mais ces mesures doivent être consolidées durablement dans l'optique d'une vision à long terme des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Conscient de l'importance du secteur agricole dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement, conformément aux orientations du PASA₂ relatives au renforcement des programmes d'investissement, a lancé fin 1996, un travail de réflexion approfondi pour la formulation d'une stratégie de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, s'inscrivant dans le cadre de la LPDHD. Cette réflexion, menée principalement par le Ministère de l'Agriculture et par celui des Ressources Animales s'est traduite par un Document d'Orientations Stratégiques (DOS) qui définit des objectifs prioritaires, une vision à l'horizon 2010, et des axes d'orientations stratégiques pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Cette stratégie prend en compte les analyses et les recommandations du Projet Sahel 21 adoptées lors du récent sommet du CILSS tenu en septembre 1997 à Banjul.

1.3. RAPPELS DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU DOS.

L'élaboration du document d'orientations stratégiques (DOS) est une étape majeure dans la réflexion sur les voies et moyens pour s'assurer de la cohérence des politiques pour une croissance durable du secteur agricole. Le DOS sert de cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement dans le secteur agricole. Il définit les options stratégiques et les domaines prioritaires.

Il prend également en compte les conclusions du bilan-diagnostic, (analyse des performances passées du secteur agricole, résultats des politiques mises en œuvre, contraintes et potentialités identifiées). En adoptant le DOS, le Gouvernement a dégagé un certain nombre d'implications stratégiques pour promouvoir à l'avenir une croissance durable du secteur agricole. Les principales implications stratégiques contenues dans ce document sont rappelées ci-après.

1.3.1. Les objectifs de la stratégie opérationnelle de croissance durable du secteur de l'agriculture

Les grands objectifs assignés à l'agriculture et à l'élevage sont énoncés ainsi qu'il suit :

- a) accroître la production agricole de 5 à 10 % par an au cours des 10 prochaines années (horizon 2010).
- b) contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3 % par personne et par an, de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural.

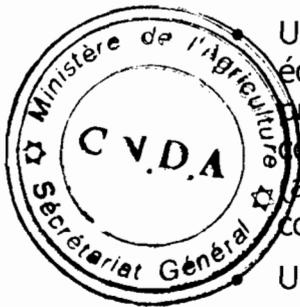
- c) créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée : couvrir les besoins caloriques normaux de 2 500 Kcal par personne et par jour contre une couverture actuelle de 2 300 Kcal/personne/Jour, et augmenter la consommation de viande et équivalent viande de 9,3 kg/personne/an actuellement à 21 kg/pers/an qui est la norme minimale de la FAO.
- d) généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales.

L'objectif d'accroître la production agricole de 5 à 10% par an au cours des 10 prochaines années (horizon 2010) traduit la volonté politique de faire de la relance de la production agropastorale et de la croissance durable du secteur de l'agriculture un des axes majeurs du développement du Burkina Faso. En ce qui concerne particulièrement le secteur céréalier, l'objectif poursuivi est de couvrir les besoins des populations et du marché sous-régional à l'horizon 2010.

Toutefois, ces objectifs doivent être analysés et appréciés sur la base des tendances et des capacités de réalisation effective en fonction des avantages comparatifs et potentialités des filières

1.3.2. Le profil du secteur agricole à l'Horizon 2010

Le DOS a été élaboré en partant du profil attendu des secteurs de l'agriculture et de l'élevage en 2010 si les grands objectifs économiques et sociaux que s'est fixés le Gouvernement doivent être atteints. Ce profil peut être caractérisé comme suit :



Une agriculture insérée dans les marchés et contribuant fortement aux échanges interrégionaux (UEMOA) et au commerce extérieur, capable de profiter des opportunités des marchés par la valorisation des avantages comparatifs de ses productions et une amélioration de sa compétitivité (avec plus de 30% des agriculteurs et éleveurs pratiquant une agriculture commerciale).

Une agriculture faisant intervenir, à côté des exploitants individuels, des organisations professionnelles responsables et structurées, un secteur privé dynamique et des opérateurs efficaces en amont (agro-fournisseurs, institutions de crédit) et en aval (transport, transformation, commercialisation).

- Une agriculture productive et modernisée procurant à la majorité des exploitants agricoles des revenus monétaires suffisants pour faire face à leurs besoins alimentaires, à leurs nécessités d'investissement et à l'amélioration de leurs conditions de vie (1/3 environ des exploitations engagées dans un processus d'intensification).
- Une agriculture se modernisant grâce à l'investissement privé pour lequel un cadre équitable et incitatif aura été créé (recours accru à l'épargne nationale et aux institutions privées de financement ; aide de la communauté internationale et PIP réorientés vers l'augmentation du capital fixe, vers l'amélioration des infrastructures et vers le soutien de l'économie).

- Un monde rural représentant une part décroissante de la population totale du pays mais davantage intégré à la vie économique avec un rôle accru et un statut amélioré de la femme rurale, une proportion de pauvres réduite de moitié par rapport à 1995, un taux d'analphabétisme fortement réduit et une population rurale bénéficiant de l'accès aux services sociaux de base.
- Des stratégies régionales différenciées et synergiques selon les grandes régions agro-écologiques du pays et mises en œuvre par dans le cadre d'une programmation réalisée par des structures représentatives s'appuyant sur les orientations ou issues de la dynamique de la décentralisation et des structures professionnelles (Chambres régionales d'Agriculture).

1.3.3. Les orientations stratégiques de développement

Sept (7) grands axes d'orientations stratégiques ont été dégagés. Au cours de la période, il s'agira, pour le Gouvernement de :

- favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural ;
- moderniser les exploitations ;
- favoriser la professionnalisation des différents acteurs et renforcer leurs rôles ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale ;
- recentrer le rôle de l'État et favoriser l'initiative privée.

C'est autour de ces axes que sont définies les orientations stratégiques. Les plans d'actions à mettre en œuvre doivent s'inscrire dans le cadre de ces orientations stratégiques.

Des ateliers régionaux (juillet-août 1998) et un atelier national (septembre 1998) ont été tenus en vue de la préparation d'un plan stratégique opérationnel (PSO) déterminant les programmes d'actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs du DOS.

II. ATOUTS ET CONTRAINTES DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

L'économie burkinabé est à dominante agricole. En effet, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui emploient 86 % de la population active fournissent à eux seuls 30 % du Produit Intérieur Brut (PIB), et 80 % des recettes d'exportation.

Les terres à vocation agricole sont estimées à quelque 9 000 000 ha, soit le tiers du territoire national dont environ 3,5 millions d'hectares (soit 39 %) sont mis en culture annuellement. C'est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales vivrières (sorgho, mil, maïs) qui occupent à elles seules plus de 88 % des surfaces emblavées annuellement avec des rendements moyens inférieurs à 850 kg/ha.

C'est une agriculture dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha en moyenne et qui fait face à d'importantes contraintes qui limitent ses performances. Ces contraintes sont entre autres :

- l'insuffisance et l'irrégularité des précipitations avec une tendance à la baisse ;
- l'insuffisance de la maîtrise de l'eau ;
- la dégradation des ressources naturelles et la baisse de la fertilité des sols ;
- la prédominance du mode de production extensive avec le faible niveau d'intensification des exploitations ;
- les fortes pressions démographiques sur les terres agricoles (notamment dans le plateau central) ;
- l'insécurité foncière liée au régime foncier traditionnel largement appliqué malgré la promulgation de la loi portant Réorganisation Agricole et Foncière ;
- le faible niveau d'organisation des producteurs ;
- l'exode rural ;
- le faible niveau des revenus ruraux et les difficultés d'accès au financement bancaire ;
- la faible valorisation des produits agricoles ;
- l'enclavement et les coûts élevés des transports internes et externes ;
- les pesanteurs socioculturelles qui tendent à marginaliser les jeunes et particulièrement les femmes dans la société rurale. Pourtant celles-ci jouent un rôle prépondérant dans l'économie rurale à tous les niveaux : activités de production, transformation et commercialisation des produits agricoles.

En dépit de ces multiples contraintes, il existe des potentialités et des atouts permettant de jeter les bases d'une croissance accélérée du secteur agricole.

Le potentiel productif disponible se traduit par :

- des disponibilités, certes limitées mais réelles, en terres agricoles : (seulement un tiers des 9 millions d'hectares de terres agricoles sont exploitées). Dans les régions Est et Sud, non seulement ces disponibilités sont relativement importantes, mais de plus, les conditions agro-climatiques sont propices et permettent une diversification des productions. Le potentiel en terres irrigables est faiblement exploité : seulement 12% environ des 165 000 ha potentiels sont mis en culture sous irrigation. Par ailleurs, il existe un important potentiel en eau de surface (10 milliards de m³) et souterraine (113 milliards de m³) pour appuyer une mise en valeur sous irrigation ;
- des systèmes de production encore perfectibles : l'étude sur la typologie des exploitations révèle une diversité de types d'exploitation dans les différentes régions susceptibles d'amélioration ;
- Au niveau des ressources humaines, la jeunesse de la population (plus de 58 % des habitants ont moins de 20 ans) constitue un atout non négligeable auquel il faut associer les résultats attendus des efforts actuels en matière de développement des ressources humaines.

Les efforts du Gouvernement en vue de développer les filières de productions commerciales (coton, fruits et légumes, etc.), l'amélioration des infrastructures routières, etc., sont de nature à favoriser la compétitivité des produits burkinabé sur les marchés régionaux et internationaux.

Par ailleurs, pour valoriser les potentialités du secteur agricole, le Gouvernement peut s'appuyer sur les atouts ci-après :

- une recherche agricole et environnementale performante avec des acquis importants ;
- un engagement politique conséquent en faveur du monde rural ;
- un nouvel environnement économique favorable avec une meilleure définition du rôle des acteurs ;
- l'existence du texte portant sur la Réorganisation Agraire et Foncière ;
- les acquis du processus engagé dans la mise en œuvre de l'approche gestion des terroirs et de la décentralisation.

III. PLAN STRATEGIQUE OPERATIONNEL DE CROISSANCE DURABLE DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Les orientations stratégiques définies dans le DOS constituent des choix d'ordre politique qui seront traduits par des actions concrètes dans le cadre du présent Plan Stratégique Opérationnel (PSO).

Le Plan Stratégique Opérationnel exprime de manière plus précise les actions prioritaires que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs assignés au secteur de l'agriculture et réaliser le profil projeté pour l'horizon 2010. La mise en œuvre des actions découlant du Plan Stratégique Opérationnel doit permettre au Burkina de relever d'importants défis, en particulier :

- assurer la sécurité alimentaire ;
- réduire la pauvreté en milieu rural ;
- restaurer et améliorer les ressources naturelles ;
- promouvoir le rôle économique de la femme et des jeunes en milieu rural ;
- insérer l'agriculture dans l'économie de marché.

Dans cette optique et suite aux recommandations de l'atelier national sur l'élaboration du plan stratégique opérationnel de croissance agricole durable (septembre 1998), cinq programmes transversaux et six filières prioritaires ont été retenus pour constituer le PSO. Ces programmes et filières serviront de cadre d'intervention prioritaire dans le secteur de l'agriculture.

Les cinq programmes prioritaires sont les suivants :

- fertilité des sols, dont les bénéfices attendus sont : contribution au maintien de l'outil productif ; durabilité des systèmes de production ; meilleure répartition des revenus au niveau régional ;
- sécurité alimentaire et nutritionnel, dont les bénéfices attendus sont : augmentation de la production et intensification ; diversification et intégration avec d'autres secteurs ; prévention et gestion des risques climatique et pluviométrique ;

- modernisation de l'agriculture, dont les bénéfices attendus sont : augmentation de la production ; valorisation économique ; meilleure utilisation de la capacité de main-d'œuvre ; amélioration de la balance commerciale et du PIB ;
- soutien aux producteurs/opérateurs et à leurs organisations, dont les bénéfices attendus sont : augmentation et valorisation de la production ; professionnalisation de l'ensemble des acteurs ; implication des opérateurs privés ;
- appui institutionnel, dont les bénéfices attendus sont : mise en œuvre de la déconcentration et la décentralisation institutionnelle ; facilitation du commerce intérieur et extérieur ; implication des bénéficiaires et du secteur privé.

Les six filières, choisies en fonction de leurs avantages comparatifs et/ou de leur contribution à la réalisation des objectifs fondamentaux, concernent d'une part des cultures vivrières :

- les céréales (maïs, sorgho, mil, riz) ;
- le niébé ;
- les tubercules (ignames et patates) ;

et d'autre part, des cultures d'exportation :

- le coton ;
- les fruits et légumes ;
- les oléagineux.

A ces programmes opérationnels prioritaires retenus dans le cadre des activités du Ministère de l'Agriculture, s'ajoutent différents programmes complémentaires relevant ou impliquant d'autres Ministères et institutions avec lesquels le Ministère de l'Agriculture devra collaborer pour atteindre l'objectif recherché de croissance durable de la production agricole. Il s'agit entre autres des programmes suivants :

- maîtrise de l'eau et irrigation (Ministère chargé de l'Eau et institutions spécialisées) ;
- amélioration des infrastructures rurales (Ministère chargé des infrastructures) ;
- intensification des productions animales (Ministère chargé des ressources animales) ;
- promotion du secteur privé/exportations (Ministère chargé du commerce) ;
- préservation des ressources naturelles / environnement / lutte contre la désertification (Ministère de l'Eau et de l'Environnement) ;
- développement local et décentralisation (Ministère chargé de l'intérieur et de l'administration territoriale).

★ De la question de cohérence interne et externe du PSO

- De la cohérence entre programmes prioritaires et plans d'actions thématiques

Le choix des programmes prioritaires découle du diagnostic approfondi du secteur agricole et des orientations du DOS. Ces programmes sont la traduction des stratégies nationales ; ils peuvent comporter plusieurs composantes opérationnelles, sous forme de plans d'actions thématiques ; ainsi les programmes prioritaires comportent un ou plusieurs plans d'actions.

- De la cohérence entre programmes prioritaires et plans d'action par filière

Compte tenu de leur caractère transversal, les programmes prioritaires constituent des actions de base qui permettent aux plans d'actions/filières d'atteindre leurs objectifs spécifiques. Ainsi, les cinq programmes retenus ont tous pour but essentiel de créer les conditions propices à l'épanouissement des filières de production. Les stratégies nationales qu'ils illustrent seront mises en œuvre suivant une approche régionalisée qui tiendra compte des filières prioritaires dans chaque zone. Les plans d'actions/filières se concentreront sur les investissements et les actions structurantes spécifiques à chaque spéculation et mettront l'accent sur l'organisation interprofessionnelle. Ils opéreront en synergie avec les plans d'actions thématiques à travers des opérations pilotes et des actions de formation/information.

- De l'articulation entre les axes stratégiques du PSO et les plans d'actions et programmes des autres départements ministériels

La mise en œuvre satisfaisante du PSO est impossible sans l'exécution de plans d'actions et de programmes importants relevant d'autres départements ministériels parfois identifiés comme des mesures d'accompagnement. Il y a donc la nécessité d'asseoir une mécanisme d'articulation des stratégies interministérielles. Ainsi, il est indispensable pour les départements d'élaborer conjointement certains plans d'actions notamment la lutte contre la désertification, la gestion des terroirs, les infrastructures rurales y compris les pistes, la maîtrise de l'eau et l'irrigation, etc. Ces types de programmes doivent être élaborés et réalisés en étroite synergie entre les différentes parties prenantes. Ainsi, l'élaboration du PSO a bénéficié de la contribution des partenaires techniques.

- De la cohérence du PSO et ses plans d'actions avec les projets et programmes en cours

Les programmes et projets en cours d'exécution trouvent leur place soit dans les programmes prioritaires, soit dans les plans d'actions/filières. Le PSO ne doit en aucun cas perdre de vue l'intégration de ses actions dans les filières et programmes transversaux retenus. En tout état de cause, le PSO a pour vocation de ramener toutes les interventions dans sa vision stratégique de développement agricole cohérent.

Toutefois, l'élaboration du PISA qui s'inspirera fortement du PIP agricole devra permettre une meilleure explicitation de cette intégration des projets en exécution dans le PSO. La logique d'intégration obéit aux mêmes critères que ceux développés plus loin pour les projets gestion des terroirs et développement local.

★ De la place des approches gestion des terroirs, développement local et décentralisation dans le PSO

Avant d'aborder les programmes prioritaires du PSO, il convient de préciser que les approches Gestion des Terroirs, Développement Local et la Décentralisation sont des stratégies opérationnelles à caractère transversal adoptées par le Gouvernement pour soutenir le développement économique, social et culturel. Aussi, toute action ou programme de développement rural qui sera entrepris sur le terrain doit évoluer dans ce contexte. Par ailleurs, toutes les actions attachées à ces approches ne sauront être appréciées comme des actions à part par rapport aux programmes et filières du PSO. En d'autres termes, le PSO doit être mis en œuvre en utilisant ces approches comme des instruments indispensables à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Dans ce domaine précis, les stratégies du Gouvernement peuvent se résumer aux éléments suivants :

- capitaliser, synthétiser et vulgariser une approche gestion des terroirs la plus appropriée, répondant aux préoccupations des populations et remplissant les conditions d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement ;
- responsabiliser les collectivités locales dans la gestion continue de leur développement ;
- garantir la pérennité des actions entreprises avec le soutien des partenaires extérieurs ;
- réduire le niveau de la pauvreté des populations.

Dans cette optique, le rôle des projets dans la mise en œuvre du PSO est primordial dans la mesure où leur action s'inscrit dans la logique des stratégies ci-dessus indiquées et concourent à la réalisation des objectifs globaux de ce PSO.

Ainsi, les différents projets de développement rural (gestion des terroirs, développement rural intégré, développement local) constituent des outils privilégiés de mise en œuvre des stratégies et des actions définies à travers les plans d'actions du PSO. C'est pourquoi, la nécessité d'établir la cohérence entre l'exécution des plans d'actions et les projets existants ou à venir permettra une meilleure organisation des interventions et une bonne rationalisation des financements. Cette cohérence doit être établie dès la conception des projets et doit découler de l'analyse des attentes des populations au regard de la politique de développement durable définie par le Gouvernement. Comme par le passé et conformément aux rapports nouveaux de partenariat entre les acteurs (recentrage des missions, redéfinition des rôles), ces projets poursuivent leurs fonctions d'accompagnement et d'appui aux communautés de base en respectant leur approche participative et décentralisée.

★ De la cohérence du PSO avec les volets du test de conditionnalité

Le test sur la reformulation d'une nouvelle conditionnalité a pour principe de base de mieux responsabiliser les Etats dans la détermination des mesures de politiques et de stratégies à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les impacts sur la croissance de leur économie (l'internalisation du programme par le Gouvernement).

Il vise en outre, une meilleure coordination et une plus grande efficacité de l'aide à décaissement rapide.

En ce qui concerne la cohérence du PSO avec les volets du test de la conditionnalité, il faut préciser que les politiques et stratégies retenues pour ce test sont tirés des programmes et des plans d'actions du PSO. Par ailleurs, les objectifs globaux inscrits sur la matrice du test de la conditionnalité sont exactement les mêmes que ceux retenus par le DOS.

Ainsi, parmi les indicateurs de mise en œuvre du test de la conditionnalité se trouvent le Plan d'Actions sur le Financement du Monde Rural, le Plan d'Actions sur la Filière Coton, le Plan d'Actions sur la Fertilité des Sols, le Plan d'Actions sur la Sécurité Alimentaire, etc. Comme on peut le constater, les volets du test de la conditionnalité sont tirés des programmes et plans d'actions retenus par le PSO.

Les plans d'actions du PSO

a) Plans d'actions relevant du Ministère de l'Agriculture

Il est important de préciser que l'opérationnalisation du PSO passe par l'élaboration de plusieurs plans. En effet, la mise en œuvre de chaque programme prioritaire nécessite le plus souvent l'élaboration de plusieurs plans d'actions thématiques. Au cours du diagnostic approfondi du secteur et de l'élaboration du DOS, il a été reconnu la pertinence de certains plans d'actions au regard des grandes orientations qui se sont dégagées au cours de ces réflexions. Aussi, ces plans d'actions trouvent donc parfaitement leur place dans les programmes et actions prioritaires retenus par le PSO.

★ Les plans d'actions déjà élaborés

- Le Plan d'Actions sur le Financement du Monde Rural (PA/FMR)

Ce plan d'actions vise le renforcement des capacités opérationnelles des SFD et la professionnalisation des opérateurs de ce secteur.

Le comité d'orientation du plan d'actions sera uniquement composé des opérateurs du SFD tandis qu'un comité de pilotage comprenant l'administration, les représentants du SFD permettra à l'Etat de jouer son rôle de contrôle. Ce comité de pilotage constitue un instrument devant permettre de veiller sur la cohérence des actions et le Ministère de l'Economie et des Finances et particulièrement interpellé à travers la Cellule chargé de l'appui au SFD.

- Le plan d'Actions sur l'Emergence des OPA (PA/OPA)

Le PA/OPA a pour ambition d'améliorer le fonctionnement des organisations paysannes, d'accroître leurs capacités internes ainsi que leur niveau de compétence technique.

Le dispositif est similaire au PA/FMR avec le CNOS du plan d'actions composé de représentants des organisations paysannes et un comité de pilotage sous l'égide de l'Administration.

La cohérence des actions sera assurée non seulement par les comités régionaux et le comité national, mais également à travers l'examen des programmes et projets par le comité de pilotage.

- Le Plan d'Actions sur la Filière Riz (PA/Riz)

Le principal objectif spécifique de ce plan d'actions est l'accroissement de la production du riz et l'amélioration de la productivité économique des périmètres irrigués. Aussi, la logique demeure la professionnalisation des opérateurs de la filière. Le dispositif est identique à celui des deux autres plans d'actions.

Des actions seront menées en commun avec le Ministère chargé de l'Eau notamment en ce qui concerne l'identification du potentiel des terres aménageables. Par ailleurs, la mise en place du comité interprofessionnel riz permet une responsabilisation des opérateurs de la filière. Il sera également question d'améliorer la qualité du riz par un meilleur décorticage ce qui permettra d'accroître sa compétitivité.

- Le Projet Appui Institutionnel (PAI)

Ce projet est particulièrement important pour soutenir les efforts de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique agricole. Aussi, le renforcement des capacités des structures intervenant dans le secteur agricole est pris en compte par ce projet.

Un comité de pilotage du projet sera mis en place pour l'orientation, le suivi, la coordination et la cohérence des interventions.

On note qu'à travers ces plans d'actions, une logique constante demeure et tire son fondement du nouvel environnement institutionnel marqué par la redéfinition du rôle des acteurs économiques, à savoir la responsabilisation des opérateurs et leur professionnalisation. Ces plans d'actions déjà adoptés ont obtenu des financements à travers l'intervention de plusieurs bailleurs de fonds.

- Le plan de relance de la filière coton

Le plan de relance de la filière coton est déjà en exécution. Il vise à renforcer les compétences de la SOFITEX et à soutenir l'organisation des producteurs de coton. Les GPC sont aujourd'hui représentés par une structure nationale et la SOFITEX a déjà engagé plusieurs actions importantes de renforcement de ses compétences internes. Un accord interprofessionnel est signé et permettra une implication directe des producteurs dans la gestion de la filière, matérialisée par leur entrée dans le capital de la Société.

- Le Plan d'Actions sur la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PA/GIFS)

Au regard de la dégradation accélérée du capital foncier, ce plan d'actions revêt une importance capitale. Il permettra une meilleure exploitation et utilisation des ressources agro-minérales, la promotion des technologies complémentaires, le développement du marché des intrants, etc.

Le dispositif institutionnel chargé du suivi-évaluation et de coordination du PAGIFS comprend :

- un comité de gestion multisectoriel ;
- une unité de coordination et de suivi, organe technique d'exécution du PAGIFS.

Le financement est à rechercher.

- Le plan d'actions sur les céréales sèches

Ce plan d'actions précise le rôle prépondérant des acteurs de la filière pour sa véritable promotion. Les actions essentielles concernent la maîtrise de la production, du transport, de la commercialisation, etc. Un dispositif de coordination intégré au dispositif actuel de sécurité alimentaire, sera chargé du suivi-orientation du plan d'actions, de la recherche de la cohérence d'intervention, d'une part, avec les autres plans d'actions du PSO et d'autre part, avec ceux des autres départements ministériels et les ONG.

★ **Les plans d'actions en cours d'élaboration**

- Stratégie et Plan d'Actions sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition

Ce plan d'actions correspond à un des programmes prioritaires qui seront présentés plus loin. Il a pour objet de renforcer la disponibilité et l'accessibilité alimentaire et améliorer la qualité nutritionnelle au niveau des populations.

Un dispositif sera mis en place pour le suivi et la coordination des actions en cohérence avec les stratégies définies par d'autres institutions telles les Ministères chargés des Ressources Animales, de l'Éducation, de la Recherche, etc.

- Plan d'Actions sur la Mécanisation Agricole

Identifié comme un axe important à la modernisation agricole, ce plan d'actions vise l'accroissement du taux d'équipement au niveau producteurs qui demeure le plus faible dans la sous-région. Le goulot d'étranglement demeure le coût élevé du matériel, mais la mise en œuvre d'une stratégie adéquate de financement associant la subvention au crédit selon une approche régionalisée des besoins et avec l'application du code des investissements en agriculture et en élevage, cette contrainte peut être atténuée. Plusieurs autres plans d'actions seront élaborés conformément aux programmes prioritaires et aux filières de production telles les fruits & légumes, les oléagineux, le niébé, les tubercules, le développement du secteur semencier, etc.

b) Les plans d'actions complémentaires relevant d'autres départements ministériels

Selon les secteurs, nous avons les actions ou les programmes prioritaires suivants.

- Le secteur de l'élevage

Au niveau des filières prioritaires, on retient :

- la filière bétail/viande, comprenant les sous-filières suivants : bovine, ovine, caprine et porcine ;
- la filière cuirs et peaux ;
- la filière lait ;
- la filière avicole.

Généralement, les axes d'actions opérationnelles pour la promotion de ces filières concernent l'intensification et l'amélioration de la productivité, l'accroissement des exportations, le renforcement de la transformation. Par ailleurs, la formation et la professionnalisation des acteurs constituent également des orientations prioritaires.

Dans leur mise en œuvre, la recherche de la cohérence avec les plans d'actions du PSO sera recherchée ainsi que l'exécution concertée entre le PSO et ses filières.

- Le Secteur de l'Environnement

Les programmes prioritaires seront centrés sur les sous-secteurs suivants :

Sous-Secteur forêts :

- la reforestation et la gestion participative des formations naturelles ;
- les aménagements forestiers ;
- la gestion participative des feux de brousse ;
- la production du bois d'énergie.

D'autres programmes importants sont également définis :

- le programme-cadre pour la gestion des parcs nationaux.
- le programme national de gestion de l'information sur le milieu ;
- le Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD)

Sous-secteur pêche :

Les programmes retenus sont :

- la gestion des périmètres aquacoles et des autres pêcheries ;
- la valorisation des captures ;
- la production d'alevins.

Sous-secteur faune :

Les programmes retenus visent :

- les aménagements de la faune et son habitat ;
- la promotion du ranching ;
- la promotion de la gestion villageoise de la faune ;
- la valorisation des ressources cynégétiques.

- Sous secteur eau :

La maîtrise de l'eau : les programmes prioritaires sont centrés sur :

- la poursuite des aménagements hydro-agricoles ;
- la réalisation de retenues d'eau, l'aménagement de bas-fonds pour l'irrigation d'appoint ;
- le renforcement du programme hydraulique : (puits pastoraux et maraîchers) ;
- la bonne connaissance des ressources en eau.

- Le secteur des infrastructures et transport

Les programmes prioritaires concernent entre autres :

- l'amélioration du réseau routier par le désenclavement de 350 chefs-lieux de départements et l'entretien des pistes existants ;
- le bitumage de nouveaux axes routiers et l'augmentation du standard technique sur les routes internes ;
- l'amélioration de la fluidité du trafic.

- Le secteur de la recherche agronomique

Il s'agit de la mise en œuvre du plan stratégique de la recherche en ce qui concerne le domaine de l'agriculture et qui couvre tous les thèmes et filières prioritaires retenus par le PSO.

- Les secteurs de la santé et de la nutrition

Les actions mises en œuvre dans ce domaine sont complémentaires à celles menées en matière de sécurité alimentaire. Elles visent une amélioration qualitative et quantitative des rations alimentaires par la formation/information et la sensibilisation des populations.

Il s'agit également de la mise en œuvre du plan d'actions national sur la nutrition qui constitue une autre priorité du Gouvernement.

3.1. LES PROGRAMMES PRIORITAIRES

3.1.1. Programme de fertilité des sols

3.1.1.1. Problématique

L'agriculture du Burkina Faso est caractérisée par une faible productivité, due à la baisse continue de la fertilité des sols. La pauvreté naturelle des sols en éléments minéraux de base (azote, potassium et phosphore) est aggravée par la pratique d'une agriculture « minière », utilisant très peu d'engrais organiques et minéraux et autres facteurs de production. On estime que la teneur :

- en matière organique est inférieure à 1 % pour 55 % des sols ;
- en azote total est inférieure à 0,06 % pour 75 % des sols ;
- en phosphore est inférieure à 0,06 % pour 95 % des sols.

La consommation moyenne d'engrais minéraux pour les céréales est de l'ordre de 7,5 à 10 kg/ha contre une dose recommandée de 150 kg/ha d'engrais minéraux et une

application de matière organique équivalent à 2 T/ha de matière sèche par an et par culture. Les terres cultivées ne reçoivent pas assez de compensation pour les éléments nutritifs exportés et connaissent par conséquent une baisse continue de leur fertilité, hypothéquant ainsi l'avenir socio-économique du Burkina.

Certes, il existe quelques atouts et potentialités pour les sols du Burkina, en particulier, l'existence de gisements naturels de phosphates et de calcaires dolomitiques, l'existence de technologies adaptées de production et d'utilisation de matière organique associant le Burkina Phosphate mises au point par la recherche et l'adoption par le Gouvernement d'une stratégie nationale de gestion intégrée de la fertilité des sols.

Cette situation fait de la restauration et de l'amélioration de la fertilité des sols au Burkina une priorité majeure pour une production agricole durable.

3.1.1.2. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels assignés au Programme de Fertilité des Sols sont :

- le développement de l'exploitation des ressources agro-minérales ;
- l'accroissement de la production de la fumure organique ;
- l'accroissement de l'utilisation combinée des amendements Burkina Phosphate et matière organique dans des paquets technologiques adaptés et rentables ;
- la facilitation de l'accès géographique et financier des producteurs/trices aux intrants de bonne qualité ;
- la réduction de l'instabilité des prix des produits agricoles et d'élevage et leur bonne rémunération ;
- la mise en place d'un système efficace d'information sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.

3.1.1.3. Stratégie

La préservation du capital productif que constitue le sol a toujours été au centre des préoccupations du Gouvernement et de ses partenaires au développement. Ainsi, une vingtaine de projets œuvrent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles au Burkina.

C'est pour introduire dans ces projets une démarche intégrée du problème de la fertilité des sols, que le Gouvernement vient d'adopter en mars 1998, la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (SNGIFS) qui définit les grandes orientations et les actions en matière d'amélioration et de maintien de la fertilité des sols au Burkina.

Cette stratégie met l'accent sur l'utilisation des ressources agro-minérales, notamment l'utilisation à grande échelle du burkinaphosphate. Elle nécessite un effort particulier de l'Etat pour subventionner le burkinaphosphate, son application étant considérée comme un investissement dans le milieu physique.

La stratégie du Programme de Fertilité des sols vise également à relever le niveau de fertilité des sols et à assurer une production agricole durable par la promotion des amendements des sols et des technologies complémentaires et le développement du marché des intrants et des produits agricoles.

La promotion des technologies sera différenciée en fonction des cinq régions agricoles.

3.1.1.4. Actions prioritaires du secteur agricole

a) Actions en cours

Les actions en cours répondant aux objectifs d'amélioration de la fertilité des sols sont largement exécutées par les divers projets, programmes et ONG. Ainsi, chaque année, de grandes superficies sont traitées en sites anti-érosifs et plusieurs milliers de fosses fumières sont confectionnées à travers les villages.

Par ailleurs, la production du Burkina Phosphate et son utilisation se poursuivent même si les quantités sont relativement limitées.

De même à travers les projets, de nombreuses formations sont réalisées au profit des producteurs et l'approche participative est utilisée pour mieux les responsabiliser.

b) Actions à entreprendre

Les actions à entreprendre en matière de fertilité des sols s'inscriront dans un cadre global qui vise la promotion de l'utilisation d'un paquet technologique basé d'une part sur la gestion intégrée des éléments nutritifs, et d'autre part sur le développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.

Ainsi, les principales actions suivantes seront entreprises pour atteindre les objectifs fixés :

- accroître les investissements dans la production des amendements agro-minéraux (BP et dolomie) ;
- accroître la transformation des déchets agro-industriels et urbains en fumure organique ;
- favoriser la transformation en milieu rural déchets et résidus de récolte en fumure organique en milieu rural (compostage, parc d'hivernage, étables fumières...) ;
- favoriser la promotion et l'utilisation des paquets technologiques adaptés aux conditions agro-écologiques et socio-économiques ;
- consolider les actions de conservation des eaux des sols dans le cadre des projets de gestion des terroirs/gestion des ressources naturelles et de développement local ;

- vulgariser les paquets technologiques adaptés auprès des différents groupes sociaux ;
- améliorer la capacité organisationnelle et technique des acteurs de la filière des intrants ;
- garantir la qualité des intrants ;
- réduire les coûts des intrants agricoles et d'élevage ;
- améliorer la capacité technique des Organisations Professionnelles dans la commercialisation des produits agricoles ;
- développer une demande solvable pour les produits agricoles et d'élevage ;
- garantir la qualité des produits agricoles et d'élevage ;
- renforcer les systèmes d'information existants sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.

3.1.1.5. Les Plans d'actions du Ministère de l'Agriculture pour la réalisation du Programme

Le programme fertilité des sols fera l'objet d'un seul plan d'actions. C'est le cas du PAGIFS. Cependant, il est indispensable que les différents projets et programmes poursuivent leurs interventions dans les divers domaines de lutte contre la désertification et pour la conservation des eaux et des sols et l'agro-foresterie. Les actions de gestion des ressources naturelles et de la sécurité foncière compléteront les objectifs de ce plan d'actions. Dans le fond, toutes ces actions visent la durabilité des systèmes de production.

3.1.2. Programme de Sécurité Alimentaire et de Nutrition

3.1.2.1. Problématique

L'examen des caractéristiques et de l'évolution de l'alimentation révèle que la situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina demeure encore préoccupante au triple plan des disponibilités, de l'accessibilité et de la stabilité. Les causes essentielles de cette situation peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- ***au niveau national***, la capacité du Burkina Faso à couvrir ses besoins alimentaires par la production interne est très largement tributaire des aléas climatiques. Ainsi, le bilan céréalier a été déficitaire 3 années sur 8 depuis le début de la décennie. Toutefois, depuis la période 1984-86, la production céréalière a augmenté à un rythme plus rapide que la population (4,1 % par an contre 2,8 %) et la dépendance alimentaire du pays s'est réduite : entre 1992 et 1997, les importations céréalières ont baissé de 12 % et la part des biens alimentaires dans les importations est passé de 17 à 14 %. Cependant, toute baisse importante de la production entraîne des crises alimentaires nécessitant le recours aux importations ;

- **au niveau individuel et familial**, la production alimentaire par tête reste faible et l'accès des ménages et des individus à l'alimentation se pose par moment en terme de revenu, de répartition, de quantité et de qualité nutritionnelle, de problèmes de prix et d'approvisionnement, etc ;
- **au niveau dynamique**, la sécurité alimentaire, fortement dépendante de l'environnement n'échappe pas aux changements économiques et socioculturels induits par le développement (changement d'habitudes alimentaires, explosion démographique, dégradation du potentiel productif, etc.).
- **au niveau de la dimension "crises"**, la forte dépendance des aléas climatiques et autres facteurs naturels défavorables tels les sécheresses et les acridiens, induit des crises annuelles et inter-annuelles qui se superposent aux crises saisonnières des périodes de soudure.
- **au niveau des ressources naturelles**, les terres sont généralement peu fertiles et près de 2/3 sont impropres à l'agriculture. Les défrichements anarchiques dans les savanes boisées et les forêts font disparaître par an plus de 100.000 ha. Les feux de brousse, les coupes abusives de bois et la divagation des animaux constituent également des contraintes qui limitent la production alimentaire.
- **d'autres facteurs limitent l'accès aux aliments** ; il s'agit entre autres des prix, des modes de transformation, des mouvements de populations . . .

Ces contraintes diverses pourraient être minimisées ou levées quand on sait que :

- des potentialités en terres cultivables existent encore, malgré la dégradation des sols à certains endroits et le taux d'accroissement de la population ;
- le secteur agricole en général bénéficie d'une multitude d'intervenants (l'Etat et ses démembrements, ONG , privés, etc.) chacun jouant, soit une fonction d'appui à la production, soit une fonction d'ajustement de l'offre ;
- dans le secteur rizicole, les possibilités existent en riziculture pluviale, irriguée et de bas-fonds ; A ceci s'ajoute la dévaluation qui rend plus compétitif le riz local.
- des potentialités existent également pour le maïs (variétés hybrides à hauts rendements).

- **D'autres facteurs favorables à la sécurité alimentaire existent**

Au titre des facteurs favorables à la sécurité alimentaire on peut citer :

Le développement des aménagements hydroagricoles et des infrastructures routières, une plus grande sensibilisation à la prévention des crises, une participation accrue à la lutte anti-acridienne, la vulgarisation de nouvelles technologies appropriées pour la conservation et la transformation des denrées alimentaires, la constitution de stocks de sécurité , la vulgarisation et la mise en application des résultats de la recherche agricole, les différents crédits accordés aux femmes pour les activités génératrices de revenus et le développement des banques de céréales. Il en est de même pour l'amélioration continue et la gestion intégrée de la fertilité des sols.

3.1.2.2. Objectifs opérationnels

Le Burkina Faso a en chantier une étude d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire. Sans préjudice des conclusions de la dite étude qui viendront enrichir le présent plan, les contraintes et les atouts identifiés, les orientations données par le Document d'Orientations Stratégiques (DOS) en matière de sécurité alimentaire permettent de dégager des objectifs certes limités, mais suffisamment pertinents pour répondre aux exigences de la quadruple dimension de la question : disponibilité, accessibilité, stabilité, durabilité.

En matière de nutrition, le Gouvernement a adopté en 1995 un Plan d'Action qu'il conviendrait d'actualiser à l'horizon 2010 et d'en accélérer la mise en œuvre.

Il s'agira à terme de réunir les conditions permettant à l'ensemble des ménages burkinabé d'accéder à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et équilibrée. Pour ce faire, quatre défis majeurs doivent être relevés :

- celui de l'accroissement continu et diversifié de la production alimentaire nationale (aménagement, semences, vulgarisation), pour couvrir les besoins. L'objectif est de porter la ration alimentaire journalière moyenne de 2 300 à 2 500 kcal/pers et d'augmenter la consommation de viande de 9,3 à 21 kg/personne/an ;
- celui de l'amélioration des conditions et des capacités d'accès des ménages aux approvisionnements alimentaires ;
- celui de l'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments et l'éradication des troubles dus aux carences en micro-nutriments (iode, fer, vitamines) ;
- Celui de la pérennisation du dispositif de suivi des risques, de prévention et de gestion des crises alimentaires.

3.1.2.3 Stratégie

L'analyse et la déclinaison de l'objectif ainsi défini et des défis identifiés, permettent de retenir trois axes stratégiques majeurs :

- baser essentiellement la sécurité alimentaire sur la production nationale par l'accroissement quantitatif et qualitatif des disponibilités alimentaires, le développement d'une demande solvable et l'amélioration de l'organisation et de la fonctionnalité du marché ;
- mettre en œuvre un programme fonctionnel d'éducation nutritionnelle susceptible d'améliorer la connaissance et la valorisation des aliments et de lutter contre les diverses carences alimentaires. Cela nécessitera l'actualisation et l'exécution du Plan d'Action National sur la Nutrition ;
- sécuriser l'accès à l'alimentation en cas de pénurie liée aux aléas climatiques à travers des mesures permettant d'augmenter les disponibilités (aide alimentaire, facilitation du commerce) et de diversifier les sources de revenus.

3.1.2.4. Actions prioritaires du secteur agricole

Le Burkina Faso a souscrit à un ensemble d'engagements internationaux dont ceux de la Conférence Mondiale de l'Alimentation (Déclaration et Plan d'Actions). Compte tenu de la complexité de la Sécurité Alimentaire, il est indispensable que tous les acteurs, à divers niveaux, interviennent dans la recherche des solutions à cette question (individuel, local, national, sous-régional et international).

a) Actions en cours :

Elles concernent les éléments ci-après :

- fonctionnement d'un dispositif de sécurité alimentaire avec des structures chargées de la gestion du stock national de sécurité (35 000 tonnes) et du stock financier de 25 000 tonnes, du secours d'urgence et de la coordination de l'information ;
- exécution de plusieurs projets visant le renforcement de l'accessibilité financière des populations surtout les plus défavorisées, à l'alimentation (Projet Sécurité Alimentaire et Nutrition par exemple) ;
- l'exécution du Programme Spécial Sécurité Alimentaire, qui travaille à créer les conditions d'une disponibilité et d'une accessibilité alimentaire au niveau des populations, notamment dans le domaine du riz, du maïs et du petit élevage ;
- élaboration du Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (Document provisoire) élaboré par le Comité National des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) ;
- exécution d'un programme sous-régional (RESAL) visant à fournir un outil de diagnostic, d'analyse et d'aide dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
- exécution du Système d'Alerte Précoce (SAP) par la Cellule Technique de Coordination de l'Information (CCI) ;
- exécution du Programme Sectoriel d'Appui au Secteur Céréaliier (PS-ASC).

b) Actions à entreprendre

Le Programme Sécurité Alimentaire et Nutrition orientera ses actions dans le sens :

- d'améliorer les conditions de production des céréales compte tenu de leur importance dans la sécurité alimentaire (plan d'actions sur le riz, plans d'actions sur les céréales) ;
- d'améliorer l'efficacité technique et économique du dispositif de sécurité alimentaire notamment par la mise en œuvre du Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation ;
- de consolider les programmes et projets en cours contribuant à la sécurité alimentaire et accélérer leur exécution ;
- d'améliorer la maîtrise de l'information par la réalisation d'une enquête budget-consommation, la consolidation des statistiques agricoles, le suivi du bilan céréaliier et du bilan des disponibilités alimentaires ;

- de maîtriser les importations alimentaires grâce à une meilleure disponibilité des informations économiques, une amélioration des infrastructures de transport et de stockage, une meilleure coordination de l'aide alimentaire, l'application d'un système efficient de réglementation et de contrôle ;
- de soutenir les mécanismes de bourses de céréales et d'encourager toutes les initiatives y relatives ;
- de mettre en œuvre des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté, pour réduire les inégalités et améliorer l'Indice de Développement Humain ;
- de mettre en œuvre un plan opérationnel de prévention et de gestion des crises alimentaires grâce à l'amélioration du ciblage des zones et des populations vulnérables et à risques, au maintien d'un stock national de sécurité et à une meilleure gestion des aides ;
- d'actualiser et d'exécuter le Plan d'Actions national sur la Nutrition ;
- de promouvoir une bonne alimentation infantile par la valorisation des produits alimentaires locaux ;
- d'assurer une surveillance nutritionnelle et alimentaire efficace en impliquant davantage les ONG dans cette action.

3.1.2.5. Les plans d'actions du secteur de l'Agriculture pour la réalisation de ce programme

La mise en œuvre du programme prioritaire sur la Sécurité Alimentaire et Nutrition connaîtra plusieurs plans d'actions :

- un plan d'actions général sur le thème sécurité alimentaire et nutrition. Compte tenu de la complexité de ce thème, un état complet des lieux et un développement plus détaillé de la stratégie dans ce domaine seront réalisés avant d'élaborer un plan d'actions qui prenne en compte tous les paramètres liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition. A ce jour, ce travail a déjà démarré avec l'appui technique et financier de la FAO ;
- d'autres plans d'actions complémentaires (déjà élaborés) contribueront à l'atteinte des objectifs de ce plan d'action principal. Il s'agit des Plans d'Actions sur le Riz et sur les Céréales et du Plan d'Actions National sur la Nutrition.

3.1.3. Le programme de modernisation de l'Agriculture

3.1.3.1. Problématique

Les contraintes naturelles (mauvaise pluviométrie et pauvreté des sols) pèsent beaucoup sur la productivité de l'agriculture burkinabé. Mais l'analyse de la situation

révèle que les pratiques culturelles dans leur ensemble, loin de contribuer à infléchir les effets négatifs des contraintes naturelles, participent à l'aggravation de la situation. On est en présence d'une agriculture «minièr» où les prélèvements dans les sols ne sont pas compensés par des apports suffisants, d'où une faible progression des rendements et la persistance de l'extension des superficies.

C'est aussi et avant tout une agriculture de subsistance où les stratégies des producteurs intègrent rarement l'évolution des marchés intérieurs et extérieurs, sauf dans le cas du coton et de quelques cultures maraichères (haricot vert). Dans un contexte économique sous-régional de plus en plus ouvert, cette agriculture de type arriéré, ne pourra pas supporter la concurrence des productions des pays voisins sur les marchés. Le repli sur elle-même, entamera davantage sa faible productivité actuelle qui ne permettra de générer des ressources financières suffisantes pour faire face aux coûts de la modernisation.

La situation générale se caractérise par :

- un faible niveau de revenus des producteurs. En effet, selon l'enquête de 1996 sur la pauvreté, le revenu monétaire moyen annuel par tête ne dépasse guère 16 311 FCFA ;
- le taux de producteurs possédant une charrue varie de 20 à 34 % ; 0,13 % des exploitants possède un tracteur, tandis que le taux des pratiquants de semis en ligne est de 30 % en ce qui concerne la campagne 1997-1998 ;
- le crédit moyen octroyé, en 1996, il se chiffrait à 500 FCFA par personne et par an et en moyenne 4 % seulement de la population actuelle est cliente d'un organisme de crédit décentralisé. Certaines zones (Est notamment) et certaines activités (élevage, artisanat) sont pratiquement délaissées ;
- la faiblesse de l'intégration de l'économie agricole au marché ainsi que la faiblesse du réseau de communication (pistes rurales) handicapent l'épanouissement des secteurs de la distribution et de la commercialisation ;
- le taux d'encadrement se situe entre 35 et 40 %.

Toutes ces données indiquent bien l'énorme travail qui reste à faire pour placer l'agriculture burkinabé dans l'orbite de la modernité et de la croissance.

La relance de la croissance agricole requiert donc des politiques vigoureuses pour assurer le passage progressif d'une «agriculture minièr» vers une agriculture moderne capable de s'insérer dans l'économie de marché.

Bien que d'autres facteurs tels la sécurité foncière, le faible niveau de technicité constituent de sérieux handicaps à la modernisation de l'agriculture, l'insuffisance des ressources financières constitue la contrainte majeure et fondamentale . En effet, les ressources financières conditionnent pour une large part l'accessibilité aux intrants et aux équipements nécessaires pour l'adoption d'un système de production intensif.

3.1.3.2. Objectifs opérationnels

La modernisation de l'agriculture devra se traduire à l'horizon 2010 par :

- un accroissement, voire une généralisation, de la production et de l'utilisation de la matière organique ;
- l'émergence de nouveaux types de producteurs agricoles, plus ouverts à l'économie de marché et au progrès technique, matérialisée notamment par une proportion plus élevée de jeunes agriculteurs disposant d'une formation technique et de gestion agricole très appréciable ;
- un taux de mécanisation de l'ordre de 65 % avec des exploitations équipées en chaîne de culture attelée et l'émergence de fermes agricoles motorisées ;
- une amélioration des capacités locales de production d'équipements agricoles ;
- la spécialisation d'un réseau de cadres en mécanisation agricole ;
- le renforcement du réseau de distribution, d'entretien et de maintenance des équipements ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des SFD avec l'objectif de toucher 480 000 clients, soit un taux de pénétration de 30 % à l'horizon 2005 ;
- l'accroissement des réalisations en matière de crédit décentralisé avec l'objectif de porter les octrois à 71 milliards de FCFA avec une épargne collectée de 43 milliards à l'horizon 2005 ;
- l'émergence de systèmes d'intermédiation financière et le refinancement ;
- le renforcement de circuits de commercialisation intégrés avec la pratique d'une agriculture contractuelle : en assurant l'approvisionnement régulier du négociant ou du transformateur, le contrat sécurisant aussi bien le producteur que son partenaire financier (ou ses fournisseurs d'intrants). C'est presque le cas de la filière coton, sauf qu'ici le contrat est tacite entre la SOFITEX et le producteur cotonnier.
- contribuer à l'opérationnalisation de la RAF en définissant des outils de sécurisation foncière adaptés aux différentes problématiques régionales et aux enjeux de la modernisation de la production agricole et pastorales.

3.1.3.3. Stratégie

La modernisation de l'agriculture ne peut se réaliser qu'en agissant sur les facteurs susceptibles d'engendrer les transformations qualitatives au niveau de l'appareil de production, au niveau du comportement des acteurs et au niveau de l'environnement socio-économique. La stratégie pour la modernisation de l'agriculture s'appuiera sur les principaux axes ci-après :

- le desserrement des contraintes au niveau de la production pour favoriser l'émergence et la consolidation de systèmes de production intensifs prenant en compte la nécessité :
 - d'adopter des technologies aptes à contribuer à une bonne maîtrise de l'eau pour ainsi infléchir sensiblement les effets négatifs des aléas pluviométriques et accroître la stabilité des productions ;
 - de développer la production et l'utilisation des semences améliorées en s'appuyant sur les groupements de producteurs privés et la recherche ;
 - d'améliorer l'efficacité du dispositif d'encadrement et de l'adapter aux besoins des acteurs selon les régions et les filières.
- de permettre la mise en valeur optimale des potentialités régionales, par une exploitation judicieuse des avantages comparatifs ;
- de développer la mécanisation dans le cadre de systèmes de production cohérents visant une agriculture durable et associant plus étroitement l'agriculture et l'élevage ;
- de favoriser l'acquisition des équipements permettant d'améliorer la productivité des exploitations, suivant des modalités de financement associant les subventions et le recours au crédit, suivant une approche régionalisée des besoins ;
- de professionnaliser, consolider et développer les SFD ;
- de créer les conditions favorables à l'épanouissement du secteur privé et à l'essor de nouveaux créneaux porteurs à l'exportation ;
- de dynamiser le fonctionnement des marchés intérieurs et régionaux ;
- de renforcer les infrastructures rurales ;
- de mettre en œuvre, dans le cadre de la législation existante, des opérations pilotes de sécurisation foncière, s'appuyant sur une reconnaissance effective des pratiques locales et s'articulant sur :
 - . la clarification des tenures foncières et des procédures de mutation ;
 - . la négociation entre les groupes d'intérêt ;
 - . l'enregistrement et la garantie des accords négociés ;
 - . etc.

3.1.3.4. Actions prioritaires

a) Actions en cours :

Au cours des cinq (5) dernières années, le Gouvernement a consenti d'énormes efforts dans des actions de modernisation de l'agriculture dont les principales sont :

- dans le domaine de la maîtrise de l'eau en culture pluviale d'importantes actions sont menées à travers la plupart des projets centrés sur la gestion des ressources naturelles tels le PNGT, le projet «conservation des eaux et des sols et agroforesterie dans le plateau central (CES/AGF), le PATECORE, le projet de



Gestion des Ressources Naturelles dans le BAZEGA (PGRN-B), et une multitude de projets locaux et d'ONG ;

- le financement, d'opérations spécifiques telles «opérations 30.000 charrues», «Opération 2.000 multiculteurs», «appui à la mécanisation», etc. pour accroître le taux de mécanisation des exploitations. Par ces opérations, plusieurs producteurs des différentes régions ont pu s'équiper grâce aux facilités de financement (crédit remboursable sans intérêt) et ce malgré les problèmes de recouvrement de crédit qui entravent ces opérations. Par ailleurs, les opérations tracteurs en 1996, 1997 et 1998 ont permis à plusieurs exploitants, individuels ou en association, d'acquérir des tracteurs agricoles. La préparation en cours de la stratégie et du plan d'actions sur la mécanisation agricole permettra de conduire des tests de fiabilité économique et d'efficacité technique du matériel agricole et contribuera à la formation des producteurs en la matière ;
- l'opération "1000 moulins" a permis de doter plusieurs associations (groupements) de femmes, d'équipements de transformation. De nombreuses Organisations Non Gouvernementales (ONG) interviennent également pour appuyer les femmes en matière d'équipement de transformation ;
- l'octroi, sur les ressources de l'Emprunt d'Etat, de facilités de financements aux opérateurs et aux salariés pour soutenir et encourager la mise en place d'exploitations de type moderne et la création de petites et moyennes entreprises agricoles. D'autres structures de financement comme le PAPME, la CAPEO, le FONAPE interviennent aussi dans le même domaine ;
- la volonté d'inciter les jeunes à s'investir dans les activités agricoles s'est manifestée sur le terrain par la mise en œuvre des projets «fixation des jeunes dans leur terroir », «brigades de production » et «1000 jeunes filles » ;
- l'exécution du Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs (PRSAP) et le renforcement de ses acquis par le Programme National de Développement des Services Agricoles (PNDSA) en cours, participent des efforts déployés pour relever le niveau technique des producteurs ;
- en ce qui concerne les incitations du secteur privé à investir dans l'agriculture, il convient de relever l'élaboration en cours d'un code des investissements agricoles et la mise en route prochaine du «projet irrigation privée». Par ailleurs, le Gouvernement a adopté les nouveaux cahiers de charges qui assurent l'accès des aménagements publics irrigués aux opérateurs privés. On notera aussi dans ce domaine, l'acquisition de motopompes et leur mise à la disposition des producteurs maraîchers pour l'irrigation.

b) Actions à entreprendre

D'une manière générale, la mise en œuvre des actions retenues dans les programmes et filières constituant le PSO devra avoir des incidences positives sur la modernisation de l'agriculture. De façon spécifique, pour le programme de modernisation de l'agriculture, les plans stratégiques opérationnels seront élaborés autour des axes ci-après :

Appui-conseil et vulgarisation agricole

Le profil attendu de l'agriculture nécessite des modifications sensibles du dispositif d'encadrement pour mieux répondre aux nouveaux besoins dans un contexte institutionnel fondé sur la professionnalisation des acteurs.

Il conviendra de poursuivre l'amélioration du Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) par le renforcement des capacités opérationnelles des services d'appui-conseil. L'encadrement devra tenir compte non seulement de la diversité des exploitations agricoles (diversité mise en évidence dans les études de typologie), mais aussi des besoins spécifiques de chaque filière.

Les actions dans le domaine de l'appui/conseil doivent prendre en compte la nécessité d'un profil nouveau pour le personnel concerné ; les actions prioritaires porteront également sur la formation des ressources humaines et aussi sur le renouvellement du personnel dont une bonne partie sera atteinte par la limite d'âge au cours de la prochaine décennie.

La promotion du secteur semencier

Il s'agira de soutenir l'organisation du secteur privé pour la production et la distribution de semences performantes à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique.

La mécanisation et l'équipement des exploitations agricoles

Il s'agira de créer les conditions favorables au développement de la culture attelée, à une adoption progressive et à une maîtrise de la motorisation des exploitations agricoles par des actions centrées sur les points suivants :

- accroître la disponibilité locale du matériel et de l'équipement agricole et des pièces de rechange : l'Etat conduira à terme le processus de désengagement (en cours) du secteur de la production. Il incitera et encouragera le secteur privé et les artisans dans la fabrication par des mesures d'uniformisation et d'allègement de la fiscalité et des droits de douanes sur les équipements agricoles, la matière première, les intrants et les activités artisanales de mécanisation.
- favoriser l'accessibilité : les actions viseront à encourager l'émergence de réseaux privés de distribution et d'entretien. Le plan d'action pour le financement du monde rural prendra en compte les mesures financières.
- assurer une bonne diffusion : des activités d'information/formation, d'appui/ conseil des producteurs, et aussi des artisans, seront développées particulièrement à travers le PAMA. L'accent sera aussi mis sur les études de suivi/évaluation afin d'adapter aux besoins réels les caractéristiques des équipements, la formation technique et de gestion.
- renforcer la recherche dans le domaine de la mécanisation agricole en vue de mettre à la disposition des paysans, des équipements adaptés et des techniques performantes de travail du sol.

Le renforcement des SFD

L'accroissement de l'activité des SFD implique la nécessité de professionnaliser ces structures, de leur permettre de couvrir une plus grande partie du territoire national, et de les appuyer pour élaborer des produits financiers adaptés aux contraintes socio-économiques du monde rural. Les principales actions à mener sont :

- accompagner le développement, le renforcement et la consolidation des SFD ;
- renforcer la formation comme moyen d'assurer la maîtrise de la gestion SFD ;
- développer les recherches opérationnelles et la réalisation d'études d'intérêt général ;
- permettre l'accès au refinancement bancaire ;
- mettre en place des centrales de risques et impayés.

Le plan d'actions sur le Foncier

Les actions dans ce domaine s'articulent autour des points suivants :

- conduire des opérations pilotes en vue :
 - d'une opérationnalisation des structures locales de gestion foncière et de conciliation prévue par la RAF,
 - d'une sécurisation et d'une régulation des transactions foncières ;
- clarifier et alléger les procédures d'accès à des titres de jouissance, notamment en zone aménagée ;
- élaborer les textes d'application de la RAF répondant aux besoins identifiés par les opérations pilotes ;
- mettre en place et faire fonctionner des structures locales et nationales assurant le suivi, la capitalisation, la validation et la diffusion des résultats positifs des expériences pilotes ;
- procéder à une large information des acteurs du monde rural sur les différentes dispositions législatives et les résultats des expériences.

3.1.3.5. Les plans d'actions du secteur de l'Agriculture pour la réalisation du programme

Pour la réalisation du programme, le Ministère de l'Agriculture entreprendra l'élaboration ou la poursuite des plans d'actions suivants :

- le Plan d'Actions sur la Mécanisation et Equipements Agricoles (en cours d'élaboration) ;
- le Plan d'Actions sur le Financement du Monde Rural (déjà élaboré) ;
- le Plan d'Actions sur le développement du secteur semencier (à entreprendre) ;
- le Plan d'Actions sur le Foncier visant la contribution du Ministère de l'Agriculture à l'application de la RAF ;

- l'appui-conseil et la vulgarisation agricole à travers le Système National de vulgarisation Agricole (SNVA).

3.1.4. Programme de soutien aux producteurs et à leurs organisations

3.1.4.1. Problématique

La volonté des pouvoirs publics de promouvoir des organisations propres aux producteurs s'est manifestée dès les années 70 avec la mise en œuvre de la politique de développement communautaire dont l'objectif majeur était d'aider les producteurs à s'organiser en groupements villageois (GV) pour servir non seulement d'interlocuteurs des services agricoles, mais aussi de structures de mobilisation et de coordination des ressources.

L'exigence d'une caution solidaire pour accéder au crédit a été l'un des facteurs d'accélération de la création des GV dans la plupart des villages et dans toutes les régions. Le regroupement en pré-coopératives a même été systématique dans le cas des plaines aménagées sous irrigation.

Ces organisations paysannes ont permis de répondre à des besoins précis de vulgarisation agricole, d'approvisionnement en intrants, de commercialisation, de crédit, etc. Elles ont certes permis à leurs adhérents de bénéficier d'un certain nombre de services fournis par l'Etat, mais les conditions dans lesquelles elles ont été créées et surtout fonctionné ont favorisé le développement d'une mentalité d'assistantat qui explique pour l'essentiel les nombreux dysfonctionnements constatés. Aujourd'hui très peu de ces structures sont fonctionnelles.

A la faveur des réformes socio-économiques entreprises depuis le début des années 90, une dynamique nouvelle anime le monde paysan. Cette dynamique est à l'origine de la constitution de plusieurs organisations dont certaines ont une envergure nationale telles que :

- La Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP).
- Le Conseil National des Professionnels Agricoles du Burkina (CNPA-B)
- L'Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina (UNJPAB).

De même, au niveau sous-régional, le besoin de renforcement des organisations paysannes se fait plus pressant avec les plates-formes prévues dans le cadre du Sahel 21 et dans lesquelles, la responsabilité des paysans devient primordiale.

Le Gouvernement encourage et accompagne cette dynamique, qui apparaît comme une réponse appropriée aux mesures de désengagement de l'Etat des secteurs d'approvisionnement, de production et de commercialisation prises dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) en faveur de l'initiative privée.

Cette initiative privée est demeurée toutefois embryonnaire dans ces secteurs. Aussi, des actions en faveur de la professionnalisation de ces opérateurs économiques privés s'avèrent-elles pleinement justifiées.

Dans ses efforts d'accompagnement à la dynamique d'organisation paysanne, le Gouvernement à travers le décret n° 58-466 du 26/10/98 a approuvé un document de politique nationale de promotion coopérative au Burkina. De même une loi, portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso a été élaborée et attend d'être adoptée par l'Assemblée Nationale.

3.1.4.2. Objectifs opérationnels

L'objectif visé par la professionnalisation des acteurs est d'assurer à terme la prise en main par les principaux acteurs, du fonctionnement, du développement socio-économique ainsi que de la rentabilisation de manière durable, du secteur de l'Agriculture.

L'atteinte de l'objectif global ainsi défini, sera seulement possible après la réalisation d'un certain nombre d'objectifs opérationnels ou programmes dont les plus immédiats sont :

- Appui à l'émergence et à l'organisation des OPA
- Appui au renforcement des OPA
- Appui au développement de l'initiative privée

3.1.4.3. Stratégie

Le Plan d'Actions sur l'Emergence des OPA trace le cadre de la stratégie d'appui et d'accompagnement aux OPA. Cette stratégie s'articule autour des axes ci-après :

- la responsabilisation des organisations dans les transformations et les mutations positives de la vie associative ;
- la professionnalisation des producteurs par l'accroissement de leurs compétences techniques ;
- l'appui à l'autonomisation des organisations paysannes à travers le renforcement de leurs capacités internes de gestion et de négociation ;
- le renforcement de leur participation au développement national en relayant efficacement l'Etat au niveau des fonctions pour lesquelles celui-ci s'est désengagé. Un appui institutionnel est alors nécessaire.

Cette stratégie contribuera donc à faire de nos organisations paysannes des structures fortes et crédibles, et des interlocuteurs privilégiés de l'Etat et des partenaires de coopération. C'est également dans cette perspective que le Gouvernement s'est engagé à faciliter et à accompagner la mise en place d'un réseau de chambres d'agriculture.

Les stratégies poursuivies à travers la mise en place des chambres d'agriculture et le PA/OPA, sont complémentaires et les deux initiatives visent à «créer un environnement favorable à l'émergence d'organisations paysannes à même d'assumer leur rôle d'acteurs économiques autonomes dans le développement économique et social et d'avoir les capacités de défendre leurs intérêts».

Le PA/OPA centre son action sur le renforcement organisationnel, institutionnel et économique des organisations de producteurs et appuie leurs activités en matière de formation et de conseil techniques aux producteurs. Les chambres d'agriculture sont des instances représentatives des producteurs et de leurs organisations socio-économiques ; elles constituent un cadre de concertation entre professionnels et visent à promouvoir la défense des intérêts du monde agricole à travers la concertation avec les pouvoirs publics. En cela, le PA/OPA et les chambres d'agriculture se complètent parfaitement pour la réalisation de leur objectif commun.

3.1.4.4. Actions prioritaires

a) Actions en cours

La réalisation des objectifs opérationnels ci-dessus nécessitera la mise en œuvre de plusieurs actions ou projets, dont certains sont en cours de réalisation. Parmi les actions en cours on peut noter :

- La Composante Appui aux OP du PNDSA.
Programme en cours de réalisation jusqu'en 2001, il est réalisé à titre pilote au niveau de six (6) provinces sur financement de la Banque mondiale ;
- Le programme d'appui aux OPA de la zone cotonnière. Ce Programme est en cours de réalisation sur financement de l'Agence Française de Développement et du COM/STABEX de l'Union Européenne ;
- Le projet d'appui à la mise en place d'un réseau de Chambres d'agriculture avec l'appui technique et financier de la FAO ;
- Le projet d'élaboration d'un code des investissements agricoles qui permettra de créer les conditions avantageuses pour les acteurs intervenant dans le secteur agricole ;
- Le projet de promotion de l'Union des Groupements Villageois de la Boucle du Mouhoun (UGVBM) pour la commercialisation des céréales sur financement de la Coopération Canadienne.

En plus de cette liste non exhaustive, on relèvera l'action de certaines ONG qui œuvrent dans l'organisation ou le financement du monde rural comme l'Association pour le Financement des Organisations Paysannes (AFOP) sur financement de la Coopération Suisse.

Il faut également préciser que le plan d'actions sur l'émergence d'Organisations Professionnelles Agricoles a retenu plusieurs actions importantes parmi lesquelles on peut citer la formation, le renforcement de la communication interne et externe, le financement de certaines activités des OP, etc.

b) Actions à entreprendre

Les actions nouvelles qui contribueront à la professionnalisation du secteur reposent sur l'organisation des acteurs, l'amélioration de leurs capacités d'intervention et l'assainissement de l'environnement économique dans lequel ils évoluent. Aussi les actions à entreprendre se présentent comme suit :

- Créer un cadre juridique approprié à l'émergence des OPA, selon une approche impliquant la participation des représentants des producteurs. Les textes réglementaires régiront la création, le fonctionnement des organisations associatives et professionnelles et leur évolution vers des structures faïtières.
- Favoriser la circulation de l'information par la mise en place d'un mécanisme de communication approprié à l'intérieur des OP et entre les OP et leurs partenaires.
- + - Appuyer l'organisation des OPA par la réalisation d'un certain nombre d'études et d'investigations pour faciliter la mise en place des structures faïtières des producteurs et soutenir la mise en place d'un réseau de Chambres d'Agriculture. Cette organisation fédérative est d'une nécessité appuyée depuis le désengagement de l'Etat des fonctions de production, d'approvisionnement et de commercialisation.
- Redynamiser les OPA existantes par la réalisation de travaux de diagnostic et d'audit institutionnel afin de cerner les causes de dysfonctionnement de ces organisations. Les résultats des travaux favoriseront la formulation de solutions appropriées pour une redynamisation effective.
- Former les membres des OPA en vue d'améliorer leurs capacités internes et de leur faire acquérir des connaissances spécifiques pour une bonne gestion de leurs organisations. Ces formations couvriront les domaines de l'alphabétisation, de l'organisation, de la gestion, des métiers ruraux etc.
- Soutenir la réalisation de petits projets propres à améliorer la situation matérielle et financière des OPA.
- Renforcer les capacités de négociation des OP et former les responsables en approche participative et en genre.
- + - Assainir les circuits commerciaux des intrants et des produits agricoles par l'étude des dysfonctionnements qui rendent les coûts des intrants très prohibitifs et/ou le prix des produits agricoles peu rémunérateurs. Les recommandations de cette étude permettront de formuler des solutions à l'accroissement de la compétitivité des produits agricoles.
- Mettre en place ou promouvoir des systèmes appropriés de financement de tous les domaines économiques du secteur (équipement, approvisionnement, production, transformation, commercialisation).

3.1.4.5. Les plans d'actions du Ministère de l'Agriculture pour la réalisation de ce programme

La réalisation de ce plan se fera à travers un certain nombre d'actions dont les plus importantes sont celles du Plan d'Actions sur l'Emergence d'Organisations Professionnelles Agricoles déjà évoqué et les différents programmes et projets en cours . Une synergie sera recherchée entre ces interventions en s'appuyant sur les cadres de cohérence stratégique et opérationnelle définis dans le cahier des charges du PA/OPA (CNOS/CROS et Comité de Pilotage).

3.1.5. Le Programme d'Appui Institutionnel

3.1.5.1. Problématique

Le diagnostic du secteur agricole a révélé que le pilotage agricole souffre de plusieurs maux : définition insuffisamment approfondie et non-concertée des orientations stratégiques, hiérarchisation insuffisante des objectifs, faible degré d'adéquation entre les orientations stratégiques et les programmes et projets, insuffisance au niveau des opérations de conception, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et des projets, maîtrise insuffisante des outils de pilotage.

Par ailleurs, la mise en œuvre des réformes économiques et structurelles entreprises dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole a conduit à la redéfinition des rôles des différents acteurs du développement agricole et à la réorganisation des services agricoles.

Ce contexte nouveau rend nécessaire l'adaptation des structures de l'Etat et de leurs méthodes d'intervention pour être plus en accord avec le paysage économique et institutionnel naissant où la libéralisation, le désengagement de l'Etat et la responsabilisation du secteur privé et associatif constituent des enjeux majeurs.

Cette adaptation passe par le renforcement des capacités des Services de l'Etat pour leur permettre d'assumer conséquemment leurs nouvelles missions.

Au plan institutionnel, les contraintes observées se situent à différents niveaux :

❖ AU NIVEAU DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT :

- Les structures réorganisées de l'Etat souffrent de nombreux handicaps dans leur fonctionnement quotidien, faute de ressources financières et humaines suffisantes.
- Les compétences et capacités des personnels sont insuffisantes notamment face aux exigences du nouvel environnement marqué par le recentrage des missions de l'Etat.

- ❖ Au plan des structures non étatiques :
 - Les faibles capacités techniques, financières et organisationnelles des opérateurs non étatiques constituent une contrainte majeure pour le processus de désengagement de l'Etat.
 - La mise en place trop timide de cadres formels de concertation au niveau de ces opérateurs privés ;
 - La non-opérationnalité actuelle de la décentralisation qui vise une meilleure responsabilisation socio-économique et politique des collectivités à la base ;
 - Le faible niveau de compétences dans les négociations et la construction d'un partenariat efficace ;
 - La faible surface financière de la plupart des opérateurs du secteur privé.

- ❖ Au plan général :
 - La multiplicité des structures intervenant dans la mise en œuvre des politiques de développement agricole ;
 - La multiplicité des structures associatives et organisations de producteurs sans une véritable cohérence dans les approches organisationnelles ;
 - L'insuffisance de données disponibles sur les organisations paysannes et sur leurs activités ainsi que sur les opérateurs privés.

Les atouts dans le domaine institutionnel concernent essentiellement les points suivants :

- la décentralisation en cours au Burkina Faso ;
- la volonté manifeste marquée par une dynamique endogène des producteurs et des professionnels du secteur agricole à s'organiser.

Dans le contexte du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole, il est important de préciser ce qui suit :

- * L'Etat, suite au recentrage de son rôle et à la restructuration des services agricoles, le Ministère de l'Agriculture assumera désormais les fonctions d'orientation, d'appui-conseil, de suivi-évaluation et de contrôle et réglementation.
- * Les autres acteurs (producteurs et secteur privé) : le désengagement de l'Etat conduit à la responsabilisation des producteurs et des autres acteurs du secteur privé pour prendre la relève de celui-ci au niveau des fonctions suivantes :
 - production ;
 - approvisionnement ;
 - commercialisation.

Il faut noter leur forte implication dans la mise en œuvre des plans d'actions.

Ces acteurs du monde rural, impliqués dans les fonctions productives sont les bénéficiaires finaux de l'ensemble des programmes mis en œuvre dans le présent PSO.

A ce titre, ils sont associés à travers des cadres de concertations thématiques et une approche participative, aux différentes activités assurées par l'Etat en matière de conception et de suivi/évaluation des appuis et investissements du secteur de l'agriculture.

De même, ces partenaires sont directement responsabilisés à la mise en œuvre des actions du PSO, à travers leurs structures représentatives ou par l'intermédiaire des organisations interprofessionnelles. Ils seront amenés à remplir des fonctions de programmation, de suivi et de gestion des interventions prévues dans les plans et programmes sous la supervision et le contrôle d'instances pilotées par les pouvoirs publics.

Il faut préciser qu'en plus du Ministère de l'Agriculture, certains départements ministériels conduisent des programmes et des projets qui interviennent directement ou indirectement dans le domaine de l'Agriculture.

De même, plusieurs ONG interviennent également dans le développement de l'agriculture dans plusieurs localités du territoire national.

Par ailleurs, il est important de compléter le paysage institutionnel par les nombreuses organisations formelles et informelles des producteurs et autres professionnels du secteur agricole tels que :

- Les organisations faîtières paysannes :
 - la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP),
 - le Conseil National des Professionnels Agricoles du Burkina (CNPA-B),
 - l'Union Nationale des Jeunes Agriculteurs du Burkina (UNJAB) ;

- Les organisations professionnelles telles que :
 - l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) ;
 - l'APEFELB (Association Professionnelle des Exportateurs des Fruits et Légumes du Burkina) ;
 - l'Association Professionnelle de l'Irrigation Privée et des activités connexes (APIPAC) ;
 - Association Professionnelle des Institutions Décentralisées d'Epargne et Crédit (APIDEC) ;
 - etc.

3.1.5.2. Objectifs opérationnels

Le Programme d'Appui Institutionnel a pour objectif principal de doter les structures d'intervention étatiques et privées d'instruments, de compétences et de capacités à même de renforcer leur opérationnalité dans la conduite des nouvelles missions qui leurs sont dévolues.

Les objectifs opérationnels du Programme Appui Institutionnel sont définis comme suit :

- la consolidation/renforcement des acquis de la Réorganisation des Services Agricoles et celle des liquidations et privatisations des structures du secteur agricole ;
- le renforcement des compétences et des capacités de formulation des politiques agricoles ;
- l'amélioration des compétences et capacités de conception de méthodologies et d'instruments de pilotage des politiques agricoles ;
- le renforcement des compétences et capacités de conception d'approches et d'instruments de suivi-évaluation des projets et programmes de développement dans le secteur agricole ;
- le soutien à la création et l'appui aux structures de concertation interprofessionnelle en vue du renforcement de l'action du secteur privé agricole ;
- la mise en œuvre d'actions de professionnalisation des acteurs du secteur ;
- le soutien à la création de cadres opérationnels de concertation entre tous les acteurs du secteur agricole ;
- le renforcement des capacités dans les domaines de l'appui-conseil, du contrôle et de la réglementation ;
- le renforcement des fonctions de planification et de rationalisation des dépenses publiques (Programme d'Investissements Publics Agricoles (PIPA) ;
- le renforcement des statistiques et de la communication dans le secteur agricole ;
- le renforcement des aptitudes des services publics à coordonner les actions des différents intervenants.

3.1.5.3. Stratégie

La stratégie développée dans le cadre de l'appui institutionnel aux structures intervenant dans le secteur de l'agriculture concerne les points ci-après :

- le renforcement des capacités opérationnelles des Services du Ministère de l'Agriculture ;
- la réorganisation des services agricoles qui vise à adapter les structures étatiques au nouvel environnement socio-économique induit par les nouvelles missions du Ministère ;
- le recentrage des actions et stratégies d'intervention technique du Ministère de l'Agriculture en fonction de ces nouvelles missions ;

- l'utilisation de l'approche participative dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies agricoles à travers le développement de nouvelles méthodes de communication avec les acteurs ;
- la professionnalisation des acteurs et le soutien au secteur privé intervenant dans le secteur agricole ;
- le renforcement du partenariat entre le secteur privé et l'Etat d'une part, et entre le secteur privé et les partenaires au développement d'autre part.

3.1.5.4. Actions prioritaires

a) Actions en cours

Les actions engagées dans le cadre de l'appui institutionnel aux institutions chargées du développement de l'agriculture sont :

- le financement direct du fonctionnement des formations et de l'équipement de certains services de l'Etat par des projets ou programmes de développement. Il s'agit notamment du Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs (PRSAP) qui se poursuit aujourd'hui avec le Programme National de Développement des Services Agricoles (PNDSA-II) ;
- la liquidation/privatisation en cours après audit financier, matériel et comptable des CRPA ;
- la déconcentration des structures et des ressources. La mise en place des nouvelles structures exige une déconcentration des services et un redéploiement des ressources humaines et matérielles ;
- l'opérationnalisation des orientations politiques à travers le présent exercice d'élaboration d'un plan stratégique opérationnel de croissance agricole durable ;
- la mise en œuvre d'actions préalables au démarrage effectif du Programme d'Appui Institutionnel au Ministère de l'Agriculture, cofinancé par un ensemble de bailleurs de fonds.

En ce qui concerne l'appui institutionnel aux institutions non-étatiques, les actions du programme de soutien aux producteurs et à leurs organisations couvrent ce domaine des organisations paysannes tandis que des actions de renforcement du secteur privé intervenant dans le secteur agricole tel le cas de l'APIPAC dans le cadre de l'irrigation privée, l'appui aux exportateurs des fruits et légumes, etc. sont en cours de réalisation.

b) Actions à entreprendre

Au plan des actions nouvelles, il s'agira :

- de concevoir et de mettre en œuvre un plan de formation des personnels des services qui soit centré sur les nouvelles missions du Ministère et sur les tâches nouvelles qui leur incombent sur le terrain ;

- de poursuivre la description des postes et des profils des agents en vue d'un redéploiement efficace ;
- d'améliorer les méthodes de conception et d'élaboration du Programme d'Investissement Public Agricole et de mettre en place un mécanisme de suivi et d'actualisation périodique ;
- de valoriser et de promouvoir l'expertise nationale par son utilisation systématique dans les réflexions et études concernant le secteur agricole. Constituer à cet effet une banque de données des compétences dans le domaine agricole ;
- de renforcer le niveau d'équipement logistique des services du Ministère de l'Agriculture en vue d'améliorer leur opérationnalité ;
- de renforcer les mécanismes de concertation entre les Services de l'Etat d'une part et entre les acteurs (y compris les partenaires au développement) du développement d'autre part ;
- de poursuivre et de renforcer la déconcentration des institutions étatiques et des ressources et soutenir le processus de la décentralisation ;
- d'élaborer et d'appliquer un système efficace de suivi-évaluation des programmes et projets ;
- de mettre en œuvre le programme appui institutionnel dont l'objet est de renforcer l'opérationnalité de la CC/PASA et de la DEP, de soutenir le SIM, de renforcer le système de comptabilité et d'asseoir un observatoire sur le secteur agricole ;
- d'améliorer la circulation de l'information entre les différents échelons de l'organisation du Ministère à travers l'organisation de rencontres périodiques formelles et les publications de bulletins propres au secteur agricole, le renforcement des activités du Centre National de Documentation Agricole ;
- de poursuivre la formation et le recyclage des agents à tous les niveaux en facilitant leur inscription à des cours appropriés à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- de renforcer les écoles professionnelles en faisant une relecture du statut de ces écoles et de prendre des mesures idoines propres à la motivation des enseignants ;
- de soutenir une gestion appropriée de la carrière des agents ;
- de créer les conditions favorables au renforcement continu de la bonne gouvernance ;
- de conduire des études pour mieux clarifier les missions et les attributions de certains services internes du Ministère en vue d'éviter les conflits de compétences et de rationaliser davantage l'utilisation des ressources humaines et financières

3.1.5.5. Les plans d'actions pour la réalisation de ce programme

Pour l'instant, le seul plan actuellement retenu est le plan d'appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture. Comme on peut le constater, ce plan d'actions ne couvre pas tous les besoins du Ministère et encore moins tous les services intervenant dans le domaine du développement agricole.

Plusieurs actions sont engagées par des projets qui apportent leur contribution à la réalisation des objectifs de ce programme (PNDSA, PNGT, projets d'appuis divers à l'Administration agricole, etc.). Des réflexions seront menées pour envisager des actions nouvelles qui viendront compléter le PAI et les projets en cours dans le cadre des objectifs de ce programme prioritaire.

Par ailleurs, un effort plus accru devra être consenti par l'Etat pour dégager les ressources permettant la pérennisation des actions après les projets et plans d'actions en mettant un accent particulier sur la maîtrise des charges récurrentes.

3.2. PLANS D'ACTION FILIERES

3.2.1. Cultures vivrières

3.2.1.1. Céréales (sorgho, mil, maïs, riz)

3.2.1.1.1. Problématique

Avec une récolte comprise entre 2 et 2,6 millions de tonnes au cours des 5 dernières années (production la plus basse en 1997/98 et la plus élevée en 1998/99), les céréales ont représenté au cours de cette période 57 % de la valeur totale des productions végétales.

La plus grande partie de la production est auto-consommée (80-85 %) et parce qu'elles participent pour environ 67 % à l'apport calorifique dans l'alimentation au Burkina Faso les céréales apparaissent comme un indicateur privilégié de la sécurité alimentaire. Aussi, le développement de ce secteur constitue un maillon essentiel dans la stratégie de recherche et de renforcement de la sécurité alimentaire.

Cependant, le marché céréalier représente un enjeu croissant dans l'économie agricole, tant au niveau du revenu des agriculteurs que dans la plus-value dégagée en aval de la production, puisqu'il représente 350 000 à 400 000 tonnes en année climatique normale.

La problématique de ce secteur vital se résume de la manière suivante :

- une capacité irrégulière de la production nationale à couvrir les besoins du pays du fait des aléas climatiques ;
- une évolution tendancielle de la production depuis 1984-86, avec un taux de croissance de 4,1 % par an, qui provient pour un tiers de l'extension des surfaces et pour deux tiers de la croissance des rendements ;
- des disparités régionales marquées par la présence de zones chroniquement déficitaires (provinces du Nord) et de zones excédentaires (zones cotonnières et provinces du Sud-Ouest du pays), mais avec des taux de croissance très remarquables tant de la production que des rendements dans ces zones déficitaires ;
- une évolution de la consommation céréalière urbaine qui se tourne progressivement vers le riz, demande qui est loin d'être satisfaite en raison notamment, de l'accroissement de la population urbaine ;

Au niveau de la production

Les contraintes de production céréalière peuvent se résumer comme suit :

- faiblesse des investissements en équipements dans le secteur agricole en général et dans le sous-secteur céréalière en particulier, limitant ainsi la mécanisation et la motorisation en faveur d'une culture manuelle peu productive ;
- faible utilisation de fertilisants aggravée par la suppression de la subvention sur les engrais depuis 1991 ;
- utilisation par les producteurs, de semences de mauvaise qualité en l'absence d'un système cohérent de production et de diffusion de semences améliorées et de qualité.
- faible fertilité des sols et des précipitations dans certaines régions (centre et nord notamment) ;
- inaccessibilité au crédit suite à la suppression du crédit moyen terme CNCA ou aux conditions d'accès peu souples (taux d'intérêt élevé et système de garantie) ;
- problèmes de débouchés pour le maïs obligeant certains producteurs à se réorienter vers d'autres cultures offrant plus de garantie d'enlèvement et de prix rémunérateur (coton notamment).

Au niveau de la commercialisation.

Les contraintes à ce niveau, sont essentiellement liées à :

- la faible capacité de stockage des producteurs pour faire face à une demande commerciale solvable ;
- l'absence d'une politique incitative de crédit pour appuyer les professionnels ayant une surface financière limitée ;
- l'augmentation des coûts de transport et de stockage temporaire et des frais de gestion suite à la dévaluation du franc CFA. Ceci est encore aggravé par l'enclavement de certaines zones de consommation ou de production et la déficience des pistes rurales ;
- la faible organisation des commerçants limitant ainsi leur accès à l'information et leur capacité de négociation des prix.

Au niveau de la transformation

- faible capacité de transformation liée aux limites des technologies artisanales et à l'état embryonnaire de l'agro-industrie.

Au niveau institutionnel

Les contraintes à ce niveau sont surtout liées à :

- la faible capacité des organisations professionnelles paysannes (producteurs) et des commerçants à prendre le relais de certaines fonctions abandonnées par l'Etat dans le cadre du processus de désengagement (commercialisation des intrants par exemple). Cette situation est généralement liée :

- à leur faible capacité financière et aux difficultés d'accès au crédit qui se traduisent par une absence de fonds de roulement pour l'achat d'intrants ou la commercialisation des produits ;
- à leur inexpérience dans les secteurs abandonnés par l'Etat ;
- à leur faible niveau d'organisation et d'encadrement .

Malgré les contraintes ci-dessus énumérées, le sous-secteur céréalier bénéficie d'un minimum de potentialités et d'acquis favorables à son développement futur :

- des potentialités physiques existent encore pour des possibilités d'extension des superficies cultivées notamment dans les régions où le Coefficient d'Intensité Culturelle (CIC) est relativement faible et où les conditions pédoclimatiques sont favorables ;
- le Burkina Faso, à l'instar de certains pays de la sous-région (Mali, Niger), dispose d'un avantage comparatif élevé en matière de production céréalière, d'élevage et de production de légumes (cf. annexe 4) ;
- des possibilités de transformation existent malgré leur faible capacité de traitement (GMB, petits moulins, etc.) ;
- le système d'information sur les marchés et les prix est en amélioration ainsi que les communications et télécommunications permettant ainsi de cerner rapidement l'offre et la demande céréalières ;
- il existe au niveau national un certain nombre de structures ou de programmes favorables à la promotion du sous-secteur céréalier.

3.2.1.1.2 Objectifs opérationnels

L'Objectif global du plan d'actions est d'augmenter la rentabilité économique et financière des filières céréalières afin de contribuer durablement à la sécurité alimentaire du pays.

Au niveau quantitatif, l'objectif poursuivi est d'accroître la production nationale de céréales afin de couvrir les besoins des populations d'ici la fin de la prochaine décennie et de générer des flux d'exportation sur le marché sous-régional (principalement en maïs).

Cette production (mil, sorgho, maïs, riz,) devra passer de 2.395.000 tonnes en moyenne sur la période 1996-98 à 4.215.000 tonnes en 2010 soit un taux de croissance annuelle de 4,1 % dont :

- mil : de 796.000 tonnes à 1.070.034 tonnes, soit un taux de croissance annuelle de 2,5% ;
- sorgho : de 1.133.500 tonnes à 1.524.137 tonnes, soit un taux de croissance annuelle de 2,5% ;
- maïs : de 346.000 tonnes à 1.086.000 tonnes, soit un taux de croissance annuelle de 10 % ;

- riz : de 97.000 tonnes de paddy à 305.000 tonnes de paddy, soit un taux de croissance annuelle de 10 % ;

On note que pour le sorgho et le maïs, la compétitivité des produits burkinabé est acceptable.

3.2.1.1.3. Stratégie

La stratégie globale consistera à accroître les performances des acteurs des filières céréalières par la création d'un environnement favorable et par l'amélioration de leurs organisations. Elle s'appuiera sur une maîtrise accrue de l'extensification des cultures et la dégradation des sols par des approches "gestion des terroirs" et la maîtrise de l'eau pour sécuriser et intensifier la production d'une part, et d'autre part, sur un système plus performant de stockage et de transformation, d'amélioration de la logistique et des pratiques de commercialisation des céréales et produits dérivés répondant aux goûts des consommateurs.

Au niveau gouvernemental, il s'agira de :

- développer des systèmes performants de collecte, de traitement et de diffusion de l'information, pour mieux appréhender les réalités (enquête Budget-Consommation) et développer un système d'alerte précoce performant (SAP) ;
- développer un système d'information sur l'aide alimentaire (PAM, CONASUR) afin de mieux maîtriser cette aide en définissant une politique claire y relative ;
- réduire la dépendance alimentaire par des efforts d'amélioration de l'offre nationale de produits alimentaires ;
- encourager les achats locaux dans le cadre de l'aide alimentaire ;
- mettre en œuvre un dispositif institutionnel efficient de gestion de l'aide alimentaire ;
- mieux orienter les interventions par zones ;
- contribuer à améliorer la compétitivité de la filière (réduction des coûts de production) ;
- mettre un accent particulier sur le développement du maïs, du riz et du sorgho (cf. plan semencier, aménagements, fertilité, etc.).

Au niveau des familles et des communautés (Société Civile), il s'agira :

- d'accroître les capacités organisationnelles et de gestion grâce à des ajustements familiaux, technologiques et institutionnels ;
- d'orienter le choix des spéculations en fonction du Coefficient d'Intensité Culturelle (CIC) et de la marge d'extension possible des superficies au niveau de chaque région ou province.

3.2.1.1.4. Actions prioritaires

a) Actions en cours

Les Projets de Développement Rural Intégré (PDRI), à travers leurs interventions diverses en faveur du monde rural, conduisent des actions d'appui aux producteurs et à la filière céréalière. Il en est de même du Projet National de Développement des Services Agricoles (PNDSA) qui prolonge et renforce le Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs (PRSAP).

Quant aux programmes spécifiques d'appui au Secteur Céréalière, on peut citer :

- le Programme Sectoriel d'Appui au Secteur Céréalière, financement FED ;
- le Projet d'Appui à la Politique Céréalière et de Sécurité Alimentaire, financement Pays-Bas ;
- l'élaboration et l'adoption du Plan d'Actions sur la Filière Riz dont le démarrage est prévu pour bientôt ;
- le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) initié par la FAO et soutenu par plusieurs bailleurs de Fonds ;
- l'élaboration du Plan d'Actions sur les Céréales Sèches.

b) Actions à entreprendre

Les actions à mettre en œuvre devraient privilégier les zones ou provinces à faible CIC et disposant entre autres de potentialités pédoclimatiques favorables. Elles devraient donc viser à lever les contraintes actuelles et probables afin de garantir au niveau de ces sites potentiels, une véritable relance de la production céréalière dans les années à venir.

Les actions à envisager dans le cadre du plan peuvent se résumer comme suit :

• **Au niveau de la consommation**

- mieux appréhender la demande alimentaire en général et céréalière en particulier à travers une véritable enquête budget-consommation ;
- favoriser l'information des consommateurs sur les produits nouveaux dérivés des céréales locales et sur les questions de qualité.

• **Au niveau de la production**

- harmoniser les plans de développement sectoriels afin de mieux valoriser la culture céréalière dans les zones où cela est possible ;
- cibler les zones à haute potentialité sur les plans physique (niveau du CIC) technique (niveau d'encadrement), matériel (niveau d'équipement) et pédoclimatique (niveau de fertilité et des précipitations) ;
- soutenir la diffusion de techniques prenant en compte la variabilité des contraintes agro-climatiques ;
- améliorer l'accès des producteurs aux intrants et aux équipements ;

- **Au niveau de la commercialisation**

- améliorer le fonctionnement et réduire les coûts de commercialisation à travers notamment l'appui à l'organisation et à la formation des organisations paysannes en gestion et en techniques de stockage ;
- achever la libéralisation de la commercialisation et dégager l'Etat de toute intervention directe dans la commercialisation ;
- assurer la formation professionnelle des Opérateurs pour garantir une appropriation rapide des fonctions abandonnées par l'Etat et améliorer la logistique des pratiques commerciales ;
- améliorer les circuits de l'information existants : (SIM, Bourses de céréales) et favoriser l'accès des commerçants et des organisations paysannes aux informations sur les prix et sur les marchés ;
- favoriser en attendant les relais organisés des acteurs professionnels, la mise en place de contrats d'approvisionnement entre les unités de transformation, les opérateurs commerciaux et les coopératives agricoles pour une meilleure valorisation de la production céréalière ;
- favoriser l'accès des opérateurs aux concours des intermédiaires financiers.

- **Au niveau de la transformation**

- renforcer les entreprises artisanales de transformation ;
- assurer la promotion des produits céréaliers transformés ;
- renforcer le programme d'équipement en décortiqueuses des Organisations Professionnelles rizicoles ;
- créer des outils de crédit permettant de sécuriser l'approvisionnement en céréales pour les entreprises de transformation ;
- mettre en œuvre un code des investissements favorable au développement de l'agroalimentaire.

- **Au plan institutionnel**

- améliorer les capacités de stockage.

3.2.1.2. Niébé

3.2.1.2.1. Problématique

Le niébé est une culture vivrière qui est en passe de devenir une culture de rente. Cité comme source de protéines (23 %) peu coûteuses par rapport aux protéines animales, le niébé joue un grand rôle dans l'alimentation des populations burkinabé. Il contribue à la réduction de la carence protéique dans les rations alimentaires en milieu rural.

Le niébé constitue un créneau porteur sur les marchés intérieur et sous-régional.

Tout le territoire national est pratiquement apte à la culture du niébé ; la recherche dispose aussi d'importants acquis (variétés adaptées, itinéraires techniques performants, etc.).

La production du niébé varie autour de 250 000 tonnes par an, avec une récolte record de 327 000 tonnes en 1998. La comparaison avec les années antérieures est difficile, les données statistiques sur cette culture manquant d'homogénéité. Il semble toutefois que sa progression soit régulière. Cette légumineuse est généralement cultivée en association avec les céréales locales (plus de 95 % des surfaces), d'où un rendement très faible, de l'ordre de 200 kg/ha, contre 600 à 700 kg en culture pure.

Les principales contraintes au développement de la culture du niébé sont :

- la sensibilité de la culture aux attaques parasitaires se traduisant par de grandes pertes (à la récolte et au stockage). Il existe des difficultés réelles de conservation du niébé ;
- l'inorganisation du marché, surtout d'exportation ;

Le niébé possède cependant des atouts certains :

- la rémunération du travail apparaît particulièrement élevée et les prix au producteur sont élevés ;
- les fanes de niébé sont très bien valorisées pour l'alimentation animale ;
- le niébé est à la fois une culture vivrière et une culture de rente, qui dispose d'un marché actif ;
- le niébé constitue une source de protéines relativement bon marché ;
- le niébé dispose d'un marché d'exportation sous-régional.

Enfin, la niébé est cultivé dans des régions où il n'y a pas de véritable culture de rente (zone soudano-sahélienne) et il peut être amené à jouer ce rôle moteur si ses débouchés sont élargis et son écoulement fiabilisé.

Ces différents atouts permettent d'envisager une croissance soutenue de la production, qui peut être obtenue par des gains de productivité, ce qui suppose une extension des superficies en culture pure.

3.2.1.2.2. Objectifs opérationnels

La production de niébé sera portée de 251 307 tonnes (moyenne 1996-98) à 604 000 tonnes à l'horizon 2010 moyennant un taux de croissance annuelle de 7 %, dans les cinq régions du Burkina.

3.2.1.2.3. Stratégie

La stratégie pour la promotion du niébé consiste à créer les conditions pour une véritable intensification de la production.

Les régions présentant les meilleures conditions de production seront ciblées et les producteurs soutenus pour une organisation efficace de cette production tenant compte des avantages comparatifs.

L'ouverture du marché régional et sous-régional sera recherchée bien que la contribution de cette spéculation à la sécurité alimentaire soit évidente. Favoriser ou renforcer son introduction dans les systèmes de production pour ses avantages en matière de fixation de l'azote du sol (fertilité des sols), et pour l'utilisation des résidus de récoltes comme aliments de qualité pour les animaux.

L'accroissement de la productivité et la maîtrise du marché du niébé seront les axes prioritaires de cette stratégie.

3.2.1.2.4. Actions prioritaires

a) Actions en cours

Cette filière n'a pas bénéficié d'actions spécifiques de développement visant l'amélioration de la production et de la productivité. Toutefois, la recherche agronomique a mené plusieurs travaux non seulement sur la sélection variétale (plusieurs variétés répondant aux conditions écologiques de certaines régions sont aujourd'hui mises au point) mais également sur la maîtrise des techniques de conservation.

b) Actions à entreprendre

Il s'agira d'exploiter les résultats disponibles de la recherche, d'organiser la production et les producteurs, de créer les conditions pour l'épanouissement du marché intérieur et régional ; pour ce faire, il sera nécessaire de :

- accroître la productivité par l'élaboration de fiches techniques portant sur la vulgarisation de variétés performantes au niveau des régions ciblées et introduire des variétés à double fin afin de renforcer le potentiel alimentaire des animaux.
- renforcer les actions de protection phytosanitaire au niveau de cette culture qui est sensible aux attaques parasitaires ;
- soutenir l'organisation des producteurs et des commerçants de niébé. L'approche d'agriculture contractuelle sera encouragée ;
- renforcer les compétences techniques des acteurs de la filière dans le domaine de commercialisation (producteurs, commerçants), en matière de stockage et favoriser le stockage groupé dans des locaux traités;
- organiser le marché du niébé et appuyer la recherche de débouchés dans la sous-région.

3.2.1.3. Tubercules (igname – patate)

3.2.1.3.1. Problématique

L'igname et la patate sont, au niveau national, les tubercules les plus importants du point de vue du volume de production (la moyenne de production au cours des quatre dernières campagnes est de 41 000 T d'igname et 14 000 T de patate).

Leurs productions sont fortement localisées. La culture de l'igname est, par exemple, concentrée dans les provinces du Poni, de la Sissili, du Kéné Dougou et de la Comoé. Ces Provinces fournissent, à elles seules, plus de 70% de la production nationale.

La patate par contre, se rencontre sur presque l'ensemble du territoire national, mais occupe en réalité des poches très exiguës au niveau des entités géographiques.

Globalement, les conditions de cultures de ces deux produits sont subordonnées à des facteurs pluviométriques et pédologiques très particuliers. Les isohyètes 1 000 et 800 mm délimitent les aires respectives de culture de l'igname et de la patate et seuls les sols profonds, à texture argilo-sableuse en profondeur et à réserve hydrique élevée sont, du point de vue pédologique, utilisables à l'intérieur de ces aires géographiques ci-dessus définies.

Ces exigences constituent les restrictions à la pratique de ces deux cultures et expliquent leur non expansion sur l'ensemble du pays.

L'igname et la patate sont cependant bien appréciées des populations.

Des enquêtes menées dans les années 78-80 par l'IRAT ont montré qu'au niveau des ménages urbains, des dépenses élevées sont consenties pour leur acquisition même à des périodes de fortes disponibilités céréalières comme c'est généralement le cas en novembre – décembre, période de fin de récolte des céréales et de pleine récolte des tubercules, notamment de la patate.

Cet «effort budgétaire» au niveau des ménages semble répondre à une nécessité de diversification alimentaire.

Par ailleurs au niveau des ménages ruraux, les tubercules interviennent de façon déterminante dans l'alimentation notamment dans la seconde moitié de l'hivernage et en début de saison sèche et se positionnent dans ce cadre, comme des aliments de soudure par rapport aux céréales.

La production, malgré la situation ci-dessus décrite au niveau des ménages ruraux, est principalement orientée vers la commercialisation.

La bonne rentabilité à l'unité de surface alliée à des prix relativement élevés offerts par le marché en fait des sources non négligeables de revenus pour les producteurs.

Cette filière se révèle par conséquent particulièrement intéressante pour contribuer à :

- l'accroissement de la sécurité alimentaire des populations ;
- l'amélioration des revenus notamment en milieu rural .

Jusqu'à présent, aucun plan de développement concernant cette filière n'a été élaboré.

Compte tenu de l'importance de ces tubercules dans la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des populations rurales, leur promotion dans le cadre de la Stratégie de croissance agricole s'avère nécessaire.

3.2.1.3.2. Objectifs opérationnels

La production d'igname sera portée de 41 000 tonnes (campagne 1997/1998) à 128 000 tonnes (horizon 2010) au taux d'accroissement annuel de 10 %.

La production de patate passera de 14 000 tonnes (1997/1998) à 108 000 tonnes (horizon 2010) avec un taux de croissance annuelle de 20 %.

Sur le plan qualitatif, l'objectif poursuivi est de contribuer à une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

3.2.1.3.3. Stratégie

A l'instar du niébé, la stratégie de développement des tubercules (igname – patate) sera orientée sur :

- l'accroissement de la production et de la productivité par la maîtrise des techniques de production ;
- l'amélioration du fonctionnement du marché, une bonne circulation de l'information sur l'offre, la demande et les prix ainsi que le désenclavement des zones de production et la recherche des débouchés.

3.2.1.3.4. Actions prioritaires

a) Actions en cours

Ces cultures ne bénéficient pas d'actions particulières pour leur promotion. Seulement, quelques activités en matière de recherche sont conduites par la recherche agronomique notamment au plan variétal.

b) Actions à entreprendre

Les principales actions à entreprendre concerneront l'appui à :

- l'augmentation de la productivité ;
- la commercialisation et à la maîtrise du marché.

Les actions visant l'augmentation de la productivité seront centrées sur :

- la définition d'un itinéraire technique pour chacune des cultures de la filière,
- la sédentarisation de l'igname dans le système de production,
- la conservation et la transformation des produits.



Dans le domaine lié à la définition d'itinéraires techniques il s'agira de :

- mettre au point et proposer des techniques de confection mécanique des buttes et billons à partir d'un matériel économiquement accessible aux producteurs et contribuer ainsi à alléger la pénibilité du travail de préparation de la terre ;
- introduire des variétés adaptées et à rendement élevé ;
- vulgariser à partir des acquis de la recherche, les techniques de production de semence d'igname et de matériel végétal pour la patate ;
- proposer à partir des travaux de l'INERA et des expérimentations du Programme National Engrais des formules d'engrais chimiques adaptées ;
- sensibiliser et former les producteurs à l'utilisation systématique de la fumure organique pour la culture notamment de l'igname ;
- mettre au point des techniques culturales et des variétés qui permettent l'échelonnement de la production.

Pour la «sédentarisation» de la culture de l'igname il sera nécessaire de :

- définir un système d'assolement rotation au sein de l'exploitation pour éviter la culture itinérante sur brûlis actuellement pratiquée ;
- mettre au point et proposer des techniques de tuteurage de l'igname exerçant moins de pression sur les ressources ligneuses.

Au niveau de la conservation et la transformation des produits, les activités viseront à :

- améliorer les techniques traditionnelles de conservation des produits et de leur transformation (conservation en l'état notamment dans les fosses, cossettes et séchage, farines diverses pour couscous, pour «foutou» d'igname etc.) ;
- mettre au point de petites unités de transformation et de fabrication de nouveaux produits pour le marché («chips» par exemple, etc.).

En ce qui concerne la commercialisation et la maîtrise du marché, les actions seront orientées sur :

- la promotion de la commercialisation des tubercules ;
- la collecte et la diffusion des informations sur le marché.

Pour promouvoir la commercialisation des tubercules, il s'agira de consolider les initiatives déjà en cours telles que les journées commerciales, les foires régionales, les fêtes traditionnelles organisées autour de ces cultures, etc.

La collecte et diffusion des informations sur le marché porteront sur les informations relatives aux prix, aux zones ayant des disponibilités et aux besoins du marché en terme de quantité et qualité.

3.2.2. Cultures d'exportation

3.2.2.1. Coton

3.2.2.1.1. Problématique

Du fait de la dégradation de l'environnement, la production cotonnière s'est déplacée du Centre-Nord vers le Sud et le Sud-Ouest du Pays : 95 % de la production est localisée dans les régions du Mouhoun et des Hauts-Bassins. Le reste de la production est localisée au Sud (Sissili et Bougouriba) et à l'Est (Tapoa).

Comparé aux autres cultures, le coton apparaît comme une culture privilégiée en matière d'application des thèmes techniques recommandés. C'est une filière suffisamment intégrée où la SOFITEX joue le rôle de chef de file : approvisionnement en intrants (engrais, pesticides, semences, équipements de culture attelée) collaboration étroite avec la CNCA pour le financement, encadrement des producteurs, achat aux producteurs, etc. En aval de la production, la SOFITEX assure également la transformation (égrenage) et l'écoulement de la fibre sur le marché mondial.

Les producteurs sont bien organisés en groupements spécifiques, les Groupements de Producteurs de Coton (GPC), qui prennent une part importante dans la commercialisation et la gestion des crédits intrants et équipements en faveur de leurs membres.

De 1970 à 1990, la production cotonnière du Burkina est passée de 23 000 tonnes à 189 000 tonnes grâce à la fois à un doublement des superficies cultivées (80 000 ha à 120 000 ha) et un triplement des rendements (370 kg/ha à 1000 kg /ha). En relation avec la baisse des cours mondiaux qui se traduit par une réduction du prix d'achat aux producteurs, la production a baissé entre 1990 et 1993, passant de 189 000 tonnes à 116 000 tonnes avec des rendements sensiblement stables (autour de 1 000 kg/ha).

Avec la dévaluation du franc CFA en 1994, on observe une augmentation soutenue de la production qui passe de 116 000 tonnes en 1993 à 334 000 tonnes en 1997, malgré une légère baisse des rendements (890 kg/ha en 1994 et 850 kg/ha en 1995). Cette augmentation de la production a donc été possible grâce à l'augmentation des superficies cultivées et au prix rémunérateur.

Les nombreux efforts fournis pour la relance de la filière coton depuis 1995 ont donné des résultats probants. Les actions sur l'apurement du crédit, les mécanismes incitateurs de fixation des prix soutenus par des ristournes aux producteurs ont rendu la filière coton très attractive, ce qui explique la forte croissance de la production 1997/1998 à 334 000 tonnes avec une amélioration de la qualité de la fibre (80 % de la fibre est classée dans la catégorie de tête).

Sur le plan économique, le coton joue un rôle majeur. C'est le principal produit agricole d'exportation du Burkina Faso. Il est, et restera dans l'immédiat, la principale source de croissance agricole et la culture de rente la plus répandue. Les producteurs de coton, estimés en 1997 à 130 000, tirent 60% de leur revenu agricole du coton. Principale culture de rente, le coton constitue également la principale source de devises du pays avec 60 à 70% des recettes d'exportation en valeur. La filière, dans

son ensemble, joue un rôle significatif dans la mobilisation des recettes publiques avec une contribution de l'ordre de 4 milliards de francs CFA par an en moyenne durant les trois dernières années.

Ces quelques données expliquent l'importance stratégique, socio-économique et politique du coton au Burkina Faso.

En dehors de son rôle stratégique en milieu paysan, le coton est aussi l'une des principales bases de promotion du secteur industriel moderne ; une dizaine d'usines d'égrenage d'une capacité de plus de 250 000 tonnes ont été installées, tandis que SAPHYTO, Faso Fani, les huileries, etc. doivent leur existence à cette culture.

La filière coton présente d'énormes potentialités au Burkina. Comme principaux atouts, on peut relever :

- l'existence d'importantes superficies favorables à la production cotonnière, notamment dans les nouvelles zones du sud-ouest (Province de la Comoé) du Sud (provinces de la Sissili et du Ziro) et de l'Est (Provinces de la Tapoa et de la Kompienga) ;
- la maîtrise technique de plus en plus élevée des producteurs de cette spéculation ;
- une bonne réorganisation des producteurs à travers les GPC et leurs Unions ;
- l'amélioration des performances de la SOFITEX et le renforcement de sa capacité opérationnelle au niveau de la collecte (transport) et du paiement rapide des producteurs ;
- l'amélioration des prestations diverses y compris l'encadrement technique avec l'intervention des correspondants coton ;
- l'accroissement de la capacité d'égrenage ;
- l'assainissement financier de la filière (apurement de la dette) ;
- un appui significatif des services de recherche, en matière de variétés performantes notamment ;
- une volonté affirmée des plus hautes autorités pour soutenir la filière coton ;
- son avantage comparatif certain et sa nette rentabilité pour le producteur.

En effet, la marge brute après remboursement des crédits intrants, qui était de 46 974 FCFA/ha en 1988/1989, 37 462 FCFA/ha en 1992/1993, est passée à 102 414 FCFA/ha en 1995/1996 par le jeu de la dévaluation du franc CFA. On note également une production importante de céréales grâce aux arrières-effets des engrais appliqués et des opérations culturales.

Nonobstant un contexte globalement favorable à la filière coton, il est important de relever un certain nombre de contraintes et inconvénients associés à la culture du coton :

- la prise de précautions insuffisantes dans l'exploitation durable des terres utilisées pour la culture du coton. En effet, la tendance à la dégradation des sols est de plus en plus perceptible suite à la faible utilisation de la matière organique et à certaines pratiques culturales défavorables à la préservation de l'environnement ;

- la sensibilité du cotonnier aux parasites, nécessitant un respect strict du calendrier des traitements phytosanitaires ;
- les coûts de plus en plus élevés des facteurs de production (intrants et équipements) ;
- la faiblesse du réseau de pistes rurales, particulièrement dans les nouvelles zones de culture (Sud et Est).

Le principal défi de la filière cotonnière au cours des dix prochaines années sera de maintenir, voire renforcer la tendance actuelle d'un accroissement soutenu de la production tout en préservant les terres d'épuisement et de dégradation, sans perdre ses avantages comparatifs tant au niveau des acteurs qu'au plan de l'économie nationale.

3.2.2.1.2. Objectifs opérationnels :

Les principaux objectifs sont de maintenir, voire renforcer la tendance à l'accroissement de la production globale pour atteindre 500 000 à 600 000 tonnes environ à l'horizon 2010 et de parvenir à une plus grande valorisation de la production au niveau national, tout en préservant le capital productif et contenant les superficies dans des proportions raisonnables.

3.2.2.1.3. Stratégie :

Au niveau de la production, la stratégie reposera surtout sur la hausse des rendements par intensification. Les programmes d'actions doivent viser une hausse des rendements moyens, avec un objectif de 1500 kg/ha de coton-graine. Il convient d'inverser la tendance actuelle où l'augmentation de la production provient essentiellement de l'extension des superficies cultivées. La stratégie d'intensification s'articulera autour des points suivants :

- une amélioration de la maîtrise des technologies par les producteurs ;
- la disponibilité et l'accessibilité aux intrants et l'amélioration de leur qualité ;
- une répartition équitable des avantages et des risques de la production entre les producteurs et les autres intervenants de la filière ;
- une plus grande maîtrise de la pression parasitaire ;
- la restauration d'une confiance plus forte entre les différents partenaires de la filière.

Il est important de noter l'option du Gouvernement de créer les conditions d'une meilleure implication des producteurs dans le capital de la SOFITEX à hauteur de 30% . Du reste, l'accord interprofessionnel coton adopté par le Gouvernement est déjà signé entre la SOFITEX et les producteurs. Il jette les bases d'une participation effective des producteurs à la gestion de la filière à travers non seulement leur entrée dans le capital de la société, mais également leur présence dans les instances de décision tel le comité de gestion de la filière, qui sera sollicité entre autres dans les questions de fixation des prix du coton graine.

Enfin, l'amélioration de la compétitivité de la filière sera recherchée particulièrement à travers des mesures de rationalisation de la logistique transport de la SOFITEX.

3.2.2.1.4. Les actions prioritaires :

a) Actions en cours

La filière coton a bénéficié d'un certain nombre de mesures importantes centrées sur les éléments suivants :

- le contrat plan Etat/SOFITEX ;
- le plan d'actions de relance de la production cotonnière de 1995/1996 à 2000/2001 ;
- le soutien à travers les dispositions du cadre d'obligation mutuelle STABEX ;
- la mise en œuvre du Projet Appui aux OPA du Bassin Cotonnier.

De nombreuses mesures sont en cours de réalisation pour la promotion de la filière :

- l'assainissement financier par :
 - une consolidation financière de la SOFITEX avec apurement des dettes croisées Etat/SOFITEX ;
 - un apurement des dettes des groupements villageois, une réorganisation des producteurs en GPC (Groupements de Producteurs de Coton) et leur formation/Conseil en matière de gestion ;
- le renforcement des performances par une collecte rapide du coton-graine, le paiement rapide des producteurs, le renforcement de l'encadrement technique (recrutement de correspondants coton) ;
- l'amélioration de la gestion des crédits intrants et équipements ;
- l'élaboration et l'adoption d'un accord interprofessionnel prévoyant une responsabilisation accrue des producteurs de coton ;
- l'amélioration du rapport qualité/prix des intrants (semences, engrais, pesticides).

Dans le cadre de la mise en œuvre du «cadre d'obligation mutuelle » (COM-STABEX) avec un financement global de 2,6 milliards de francs CFA, les actions suivantes sont déjà engagées sur le terrain :

- mise en place d'infrastructures de stockage avec un financement de 500 millions de francs CFA ;
- formation des correspondants coton pour 123 millions de francs CFA ;
- apurement des dettes des groupements de producteurs cotonniers pour un (1) milliard de francs CFA ;
- extension des caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) pour un financement de 500 millions de francs CFA ;
- appui aux GPC en formations diverses pour 400 millions de francs CFA ;
- organisation de la filière avec 100 millions de francs CFA.

b) Actions à entreprendre

Les actions à entreprendre pour les dix prochaines années consisteront à renforcer la plupart de celles en cours d'exécution. Il s'agira des actions ci-après :

- intensification de la production dans les zones traditionnelles de production du Sud-Ouest et dans les nouvelles zones de production (Est et Sud-Est) ;
- mécanisation des exploitations : poursuivre la politique d'équipement des producteurs pour accroître substantiellement, voire généraliser, la culture attelée. Le taux actuel d'équipement de 37 % (contre 68 % au Mali) devra se situer autour de 75%, voire 100% à l'horizon 2010). Des mesures particulières devront être prises pour favoriser l'adoption progressive de la mécanisation agricole motorisée dans les grandes exploitations ;
- formation des producteurs à l'utilisation des nouvelles technologies, et surtout à la gestion économique de leurs exploitations basées sur la protection des terres contre l'épuisement et la dégradation. La monoculture devra être évitée ;
- mise en place d'un dispositif de contrôle de la qualité des intrants (semences, engrais, pesticides) ;
- augmentation des capacités d'égrenage dans les zones de production ;
- optimisation de l'organisation des tournées de ramassage du coton-graine par une meilleure gestion et une bonne coordination de la logistique transport de la SOFITEX ;
- mise en place de mesures incitatives à l'implantation d'unités de filature ;
- appui à la recherche de nouvelles technologies ;
- mise en œuvre progressive de l'accord interprofessionnel qui confère plus de responsabilité aux producteurs dans la gestion de la filière.

3.2.2.2. Filières Fruits & Légumes

3.2.2.2.1. Problématique

La production annuelle de fruits et légumes du Burkina Faso est estimée à 400 000 tonnes. La filière occupe plus de 30.000 producteurs et comprend 2.500 à 3.000 ha de maraîchage et 12.000 ha de vergers.

La production fruitière et maraîchère est dominée par cinq (5) produits qui sont la mangue, les agrumes, la banane, la tomate et l'oignon. En 1996, la production a été de 85.000 tonnes de mangues, 70.000 tonnes d'agrumes et 10.000 tonnes de bananes. En ce qui concerne les légumes, 92 % de la production totale provient de six cultures qui sont la tomate, les oignons, le chou, l'aubergine, le haricot vert et la pomme de terre.

En 1996, la production a été de 17.000 tonnes de tomates, 25.000 tonnes d'oignons, 15.000 tonnes de choux, 6.000 tonnes d'aubergines, 3.000 tonnes de haricots verts et 1.200 tonnes de pomme de terre.

La production de fruits comme celle des légumes est généralement groupée dans le temps. Ainsi, toute la production annuelle se retrouve sur les marchés au cours de 3 ou 4 mois, créant des surplus ponctuels de l'offre et une chute des cours. L'absence d'un appui-conseil conséquent limite l'introduction de nouvelles variétés qui auraient l'avantage de résoudre le problème de la dégénérescence génétique des variétés exploitées au Burkina d'une part, et l'étalement de la production dans le temps d'autre part.

Avec la privatisation de FLEX FASO au cours de laquelle l'Etat y a cédé même son savoir-faire en arboriculture, la fonction d'adaptation des techniques culturales ne semble plus être assurée. Elle est pourtant indispensable pour mettre au point des techniques spécifiques de production, des traitements phytosanitaires, des traitements post-récolte etc. et d'assurer un transfert aux producteurs.

Les capacités techniques et logistiques des acteurs de la filière sont limitées pour assurer une bonne collecte, un bon conditionnement et une mise en marché adéquate des produits. La conséquence est que les fruits et légumes du Burkina arrivent sur les marchés dans un état commercial dégradé.

Par ailleurs, les acteurs de la filière n'ont pas toujours le niveau de professionnalisation requise. En général les détenteurs de capitaux préfèrent créer leurs propres structures et parfois même les diriger au lieu de donner un appui financier aux structures existantes. Ne maîtrisant pas tous les aspects de la filière, ces opérateurs contribuent plus souvent à sa fragilisation qu'à son renforcement.

Enfin, la promotion commerciale des fruits et légumes du Burkina à l'extérieur est très limitée et surtout peu organisée.

Les contraintes liées à la transformation sont multiples et les plus importantes sont :

- les coûts des intrants (emballages, sucre, matières premières) qui sont trop chers et souvent inadaptés.
- Le marché intérieur est très limité à cause des habitudes alimentaires peu ancrées sur les fruits et/ou légumes transformés.

Beaucoup mieux que dans d'autres secteurs de l'agriculture, les acteurs de la filière sont organisés en groupements d'intérêts. Ces organisations doivent cependant être renforcées afin qu'elles insufflent une dynamique réelle de développement de la filière.

En dépit de ces contraintes, la filière dispose d'importants atouts de développement dont :

- les nombreuses retenues d'eau qui offrent un potentiel de terres irrigables estimé à 165.000 ha ;

- les conditions agro-climatiques favorables ;
- la très grande expertise nationale en matière de production de fruits et légumes.

3.2.2.2.2. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels de la filière fruits et légumes se résument comme suit :

- accroissement quantitatif et qualitatif des productions ;
- renforcement du dynamisme des acteurs ;
- maîtrise de la commercialisation notamment l'amélioration du fret et des services aéroportuaires ;
- redynamisation d'autres circuits de commercialisation (chemin de fer, route...).

3.2.2.2.3. Stratégie

La stratégie opérationnelle d'appui à la filière fruits et légumes repose sur trois(3) axes qui sont :

- l'intensification agricole et le transfert de technologie ;
- la promotion commerciale ;
- l'assainissement des entreprises et la professionnalisation des acteurs.

La stratégie d'adaptation et de transfert de technologies permettra de rétablir la compétitivité des produits du Burkina par une production adaptée aux besoins du marché, de bonne qualité et de rendements élevés.

Pour une meilleure valorisation de cette production, une promotion commerciale sera entreprise pour permettre un accroissement de la demande de fruits et légumes du Burkina sur les marchés intérieurs et internationaux (respect de la qualité et des normes).

Enfin, des actions d'assainissement financier des entreprises de la filière et de renforcement de la professionnalisation des acteurs permettront d'assurer une rentabilité et une durabilité maximale de la nouvelle dynamique.

3.2.2.2.4. Actions prioritaires

a) Actions en cours

- ★ Coopération régionale pour le développement des productions horticoles GCP/RAF/244/BEL

Il s'agit d'un programme régional de développement de la production et de la consommation des fruits et légumes en Afrique.

Il est financé par le Royaume de Belgique pour un montant de 3.895.000 \$ US et est exécuté par la FAO. Les pays bénéficiaires sont le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.

Il vise l'augmentation de la consommation des fruits et légumes frais par l'amélioration de l'étalement de la production et de la conservation des légumes et des fruits sains.

★ Le Projet de développement de l'irrigation privée :

Le projet de développement de l'irrigation privée a été conçu par le Gouvernement dans le cadre de la stratégie globale de développement économique. Son objectif est de mettre en œuvre des opérations pilotes d'appui au développement de la petite irrigation privée. Le Gouvernement a obtenu l'appui de la Banque mondiale pour le financement de ce projet.

★ Opération 300 motopompes :

Dans la mise en œuvre de la politique d'incitation à la production horticole, le Gouvernement a mené une opération d'acquisition et de placement de 300 motopompes pouvant irriguer chacune 5 à 6 ha en appui à l'équipement des producteurs.

La promotion de la filière des fruits et légumes est une priorité de la stratégie de développement durable du secteur de l'Agriculture car elle constitue un des piliers de la croissance et de la compétitivité de l'économie burkinabé.

Aussi, a-t-elle retenu l'intérêt du Gouvernement et de ses partenaires au développement qui ont décidé de la mise en œuvre du plan de relance de la filière.

Avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD), le Gouvernement a mis en œuvre un plan de relance de la filière en 1995.

D'un coût global de 2,2 milliards de francs CFA, ce plan vise les objectifs suivants :

- relancer la production tant du point de vue quantitatif que qualitatif ;
- renforcer l'organisation de la filière ;
- développer et diversifier les marchés nationaux et à l'exportation vers la sous région et l'Europe ;
- assainir financièrement la filière.

b) Actions à entreprendre

La mise en œuvre de la stratégie ainsi décrite se fera par un ensemble d'actions sélectionnées compte tenu des objectifs à atteindre et des actions en cours. Ce sont :

- Adapter les techniques de production des produits horticoles au niveau des centres d'essais créés à cet effet. Des agronomes pourront y rendre opérationnelles des techniques de production (irrigation, entretien, récolte...) sur la base des résultats obtenus par la recherche.
- Mettre en place un service d'appui-conseil spécialisé pour assurer la vulgarisation des techniques adaptées par les agronomes et reconnues efficaces.

- Créer des conditions favorables à l'épanouissement des entreprises du secteur par des opérations de promotion des équipements et d'incitation à l'investissement privé.
- Appuyer la réalisation d'investissements collectifs comme des pistes d'évacuation des produits, des centres de conditionnement et de stockage, etc. qui aideraient les opérateurs à mettre sur le marché des produits de bonne qualité commerciale.
- Appuyer la promotion commerciale organisée au niveau national, dans la sous-région et en dehors de l'Afrique afin d'accroître les parts de marchés du Burkina.
- Appuyer l'organisation des acteurs de la filière (producteurs, exportateurs, transformateurs, fournisseurs d'intrants) qui se structureront en entités capables de défendre leurs intérêts et surtout d'œuvrer pour un développement durable de la filière.
- Préparer et mettre en œuvre un plan d'assainissement des entreprises de la filière afin de favoriser leur dynamisation sur des bases financières saines. Seules les entreprises ayant satisfait à certaines conditions d'audit et de gestion bénéficieront de cet appui.
- Mettre en place une structure efficace de contrôle de la qualité et de la normalisation.

3.2.2.3. Oléagineux (arachide, sésame, karité)

3.2.2.3.1. Problématique

Le Burkina Faso est producteur d'oléagineux : arachide, sésame, karité. L'arachide et le sésame sont cultivés tandis que le karité est exclusivement un produit de cueillette. L'analyse de la problématique de la filière se fera donc selon les caractéristiques de production.

Arachide et Sésame

Les conditions climatiques du Burkina Faso sont favorables à l'arachide et au sésame. La production moyenne d'arachide en 1992 et 1996 a été de 190.000 tonnes/an tandis que celle du sésame a été de 80.000 tonnes. En ce qui concerne particulièrement l'arachide, la recherche a obtenu des résultats appréciables sur des variétés à productivité élevée, précoces et résistantes à la sécheresse.

Ces résultats de la recherche sont très peu exploités au profit de la filière et la sous-filière arachide et sésame est confrontée à de multiples contraintes.

La production se fait généralement sans application d'engrais et sans semences certifiées. La productivité réelle est donc très faible et la qualité commerciale du produit très limitée.

Liés à la faible productivité et certainement à des charges intermédiaires élevées, les prix à l'exportation sont généralement supérieurs au cours mondial, réduisant ainsi les possibilités d'exportation qui ne représentent que 3 % de la production.

La transformation industrielle de l'arachide en huile est quasiment arrêtée. Ceci s'explique par le fait que la qualité de l'arachide produite a une teneur insuffisante en matières grasses, rendant le prix de l'huile extraite non compétitif. Malgré le fait que la préférence des consommateurs soit plus affichée pour l'huile d'arachide, le prix très élevé de cette dernière l'a rendue moins concurrentielle.

Le sésame n'est pas du tout transformé au Burkina Faso au plan industriel.

Karité

Le Burkina Faso est un des 13 pays au monde, susceptibles de produire du karité. La production potentielle est de 780.000 tonnes d'amandes sèches par an. Dans les années 60 à 70, le Burkina Faso était au deuxième rang des pays africains, derrière le Nigeria pour la qualité et la quantité des amandes de karité exportées. Il a perdu énormément de terrain depuis et ses exportations plafonnent à ce jour à 5 000 tonnes/an du fait de la forte dégradation de la qualité des amandes dont le taux d'acidité moyen est de 10 à 13 % alors qu'auparavant, celui-ci était inférieur à la norme de 6 %.

D'une manière générale, la filière oléagineux subit les conséquences d'un manque d'organisation et surtout de professionnalisme des acteurs. Les interventions de ces derniers se réduisent à un regroupement des produits collectés et à leur expédition, sans se préoccuper réellement des conditions optimales de cueillette et d'entreposage qui garantissent la meilleure qualité du produit.

3.2.2.3.2. Objectifs opérationnels

L'objectif visé est d'accroître la contribution de la filière oléagineux à l'amélioration des revenus des producteurs et à la monétarisation de l'économie rurale. Pour ce faire, les interventions viseront les quatre (4) objectifs opérationnels ci-après :

- La relance de la production,
- Le développement de la transformation,
- Le développement de la commercialisation,
- Le renforcement de la professionnalisation des acteurs de la filière.

3.2.2.3.3. Stratégie

La relance de la filière oléagineuse s'opérera selon une stratégie articulée autour de quatre axes.

Elle consiste d'abord en la relance de la production par l'amélioration de la productivité des oléagineux cultivés annuellement, et le choix de variétés à teneur élevée de matières grasses ou d'arachides de bouche pour la confiserie.

Des actions seront ensuite initiées en faveur de l'amélioration de la collecte du karité afin d'obtenir des amandes à faible taux d'acidité.

Le troisième axe d'intervention concernera un appui à la transformation et à la commercialisation

Le dernier axe d'intervention concernera un appui à la professionnalisation des acteurs par une amélioration de leurs connaissances techniques, leur structuration et le renforcement organisationnel.

3.2.2.3.5. Actions prioritaires

a) Actions en cours

Plan d'action de relance de la filière "oléagineux"

Une étude de relance de la filière oléagineuse a conduit aux propositions suivantes :

- la mise en œuvre d'actions de production et de commercialisation ;
- la constitution d'un Conseil des Oléagineux du Burkina (C.O.B.) composé d'acteurs de la filière. Le COB serait l'interlocuteur de l'Etat pour toute action de promotion de la filière ;
- la liquidation de la SOFIVAR et la responsabilisation du secteur privé dans la promotion de la filière.

Développement de la production de l'arachide de bouche au Burkina

Sur requête du Gouvernement et avec l'appui d'un financement de la BADEA, une étude technico-économique a été réalisée en 1996 sur la production, la commercialisation et la transformation de l'arachide de bouche. Ce projet est en phase d'attente de financement.

Le projet filière karité

Ce projet, financé par la Coopération canadienne, a clos ses activités en juin 1998. Ses interventions sur la filière ont concerné la relance générale des activités à travers des travaux sur l'amélioration de la qualité des amandes, l'organisation des acteurs, la mise en place de système d'information sur les marchés et la promotion de technologies adaptées de transformation.

Le projet national karité

Ce projet vise essentiellement à appuyer les organisations féminines dans la production du beurre de karité. Il met l'accent sur la nécessité de la transformation comme facteur de valorisation des amandes. Il octroie des prêts et dispense des formations à des groupements féminins.

b) Actions à entreprendre

Les interventions essentielles sur la filière seront prioritairement orientées vers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Promotion de la production des oléagineux, sur les plans de la productivité et de l'amélioration de la qualité des produits. Les actions d'accroissement de la productivité concernent l'arachide et le sésame et favoriseront l'adoption des variétés performantes ainsi que des techniques culturales d'intensification mises au point par la recherche. Des actions seront également développées pour l'amélioration de la qualité des amandes de karité à travers une large vulgarisation des acquis du projet filière karité.
- Amélioration de la transformation des oléagineux cultivés notamment le sésame et appui technique aux unités de transformation d'arachide industrielle en huile et d'arachide de bouche en confiserie.
- Amélioration de la transformation du karité en beurre par une meilleure valorisation des acquis en la matière. Il s'agit essentiellement d'œuvrer à l'obtention d'une qualité standard de produit fini, d'un emballage adapté et soutenir l'équipement approprié.
- Relance de la commercialisation des oléagineux par un appui technique à plusieurs niveaux tels que :
 - l'amélioration de la qualité commerciale des amandes et du beurre de karité ;
 - la maîtrise des circuits commerciaux ;
 - la meilleure organisation professionnelle des acteurs.
- Appui à l'accroissement des capacités des acteurs de la filière par des formations spécifiques ;
- Mise en place d'une structure efficace de contrôle de la qualité et de la normalisation.

3.3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Les 5 régions de recherche agricole retenues par l'INERA ont également été retenues par le PSO car étant déjà un cadre géographique de réflexion et d'actions synergiques entre la recherche agronomique et zootechnique, et la vulgarisation agricole et pastorale. Il s'agit de :

- la région du Sahel ;
- la région de l'Est ;
- la région du Centre ;
- la région du Sud-Ouest ;
- la région Nord-Ouest.

Lors des ateliers régionaux programmés dans ces 5 régions dans le cadre des concertations indispensables à l'élaboration du Plan Stratégique Opérationnel, la contribution des différents acteurs des régions a permis de mieux orienter les stratégies et de hiérarchiser les actions en fonction des particularités régionales.

Dans la définition des priorités, il était donc nécessaire de tenir compte des sous-zones en fondant les analyses sur un certain nombre de paramètres dont les potentialités, la pluviométrie, la densité de la population, etc.

3.3.1. La Région Sahel

Le Sahel est une région d'élevage transhumant extensif, à faible densité de population et faible SAU où la pluviométrie est également faible et erratique. La stratégie doit viser l'appui à l'élevage et la sécurité alimentaire avec des actions telles que : formation et conseil auprès des éleveurs ; appui à la santé animale et à la mise en place de services vétérinaires privés ; gestion des aménagements et parcours pastoraux ; hydraulique rurale et points d'eau ; équipements socio-collectifs ; etc.

Le soutien à l'agriculture portera essentiellement sur l'accroissement des rendements par l'utilisation de la matière organique et une bonne technique de conservation des eaux et des sols et de fixation des dunes (exploitation rationnelle des bassins versants).

3.3.2. La Région Est

La Région Est se caractérise par une densité de population relativement faible avec une faible densité de voies de communication. La pluviométrie est favorable dans le Sud de la région avec une faible dégradation des sols. Sur le plan des contraintes, on constate essentiellement : la faiblesse du niveau d'équipement et du revenu monétaire de la population, la faiblesse du système de crédit décentralisé et le faible développement des organisations paysannes. C'est une zone de culture de céréales traditionnelles et d'arachide qui connaît un lent décollage économique malgré ses potentialités ; c'est en outre une zone de sédentarisation de l'élevage avec des ressources hydro-agricoles dans le Sud.

L'orientation stratégique recommandée est d'effectuer un inventaire des actions possibles pour accélérer la mise en valeur de cette région Est autour de la réintroduction et du développement de la production cotonnière, de la modernisation de l'élevage et du développement de l'arachide pour les marchés régionaux. Un schéma directeur de développement de la région devrait être préparé avec un accent particulier essentiellement sur : le développement de routes secondaires et de pistes rurales, le renforcement des conditions de production aussi bien en agriculture qu'en élevage. Le développement de l'élevage est indispensable. Aussi, le renforcement des services vétérinaires est important avec installation de vétérinaires privés. La prise en compte des actions agriculture/élevage (fumier, culture attelée, etc.) devrait être une priorité importante.

L'ensemble de cette stratégie de développement s'inscrirait dans une approche gestion des terroirs prenant particulièrement en compte les aspects de fertilité, de sécurisation foncière et d'intégration agriculture-élevage.

3.3.3. La Région Centre

La Région Centre (plateau central) correspond à une zone de forte densité de population (50 à 150 ha/km²) caractérisée par : une pression sur la foncier, une

forte émigration, un revenu monétaire faible et irrégulier et un niveau moyen élevé de pauvreté. C'est une région qui connaît une forte dégradation des ressources naturelles et une forte sensibilité au risque climatique, orientée principalement vers la culture de céréales traditionnelles et d'arachide avec un peu d'élevage ; les OPA y sont en développement mais le taux d'équipement reste faible et variable (5 à 50 %). L'orientation stratégique recommandée pour le développement de cette région sera centrée sur la reconstitution de la fertilité des sols, la diversification des revenus monétaires, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté rurale. Cette stratégie de développement devra s'inscrire dans une approche prenant particulièrement en compte les aspects de fertilité des sols (Burkina Phosphate), d'aménagements anti-érosifs et d'appui à l'équipement ainsi que le développement des petits aménagements hydrauliques (petite irrigation privée) et éventuellement un plan de relance de la filière oléagineuse notamment le sésame et l'arachide. L'analyse devra prendre en compte l'évaluation de la factibilité économique, sociale et financière d'une telle agriculture pour la collectivité et de sa capacité à la maintenir sur le long terme.

3.3.4. La Région Sud-Ouest

La Région Sud-Ouest est une zone à densité de population moyenne (31 à 45 hab/km²) sauf pour le Kéné Dougou, la Comoé et le Poni où elle est plus faible (15 à 30 hab/km²). L'utilisation de la SAU y est inférieure à 25 %. C'est une zone d'immigration bénéficiant d'une pluviométrie et de sols favorables. L'état de dégradation des sols est encore faible mais s'accroît dans la zone cotonnière la plus peuplée. Le niveau d'équipement reste moyen (25 à 50 %) ; le revenu monétaire et la scolarisation y sont supérieurs à la moyenne nationale mais restent encore faibles. Sa majeure partie constitue une zone de production cotonnière, mais également de riz, maïs, sésame, fruits, etc. De plus, la région connaît un développement important des organisations paysannes et le crédit décentralisé y est présent. C'est donc une région avec des potentialités importantes qu'il convient de consolider avec une approche de diversification et de gestion de la fertilité des sols et des ressources naturelles dans un cadre de Gestion des Terroirs axée autour des orientations stratégiques suivantes : conforter et étendre le rôle moteur du coton ; favoriser l'implantation d'opérateurs développant une agriculture contractuelle ; favoriser l'essor de nouveaux créneaux à l'exportation (fruits anacarde, produits biologiques) ; améliorer le fonctionnement du marché national et sous-régional du maïs ; développer la petite irrigation privée ; renforcer les réseaux de crédit décentralisé ; et améliorer les pistes rurales.

Dans cette région comme dans celle de l'Est, l'agriculture peut être modernisée, performante, compétitive et davantage orientée vers le marché.

3.3.5. La Région Nord-Ouest

Dans cette région à faible pluviométrie, les systèmes d'exploitation sont principalement centrés sur la satisfaction des besoins alimentaires et sur la minimisation des risques climatiques. Les axes d'actions stratégiques seront orientés vers le renforcement de la production de céréales traditionnelles et celles des

cultures maraîchères. Les actions de lutte contre la désertification seront intensifiées et particulièrement la généralisation de la lutte contre l'érosion à travers la confection des sites anti-érosifs et la production de la fumure organique.

L'élevage présente dans cette région comme dans celui du Sahel, des avantages comparatifs. Ce sont également des zones de fortes émigrations.

En résumé, les ateliers régionaux consacrés à l'élaboration de la stratégie opérationnelle de croissance durable du secteur de l'agriculture ont précisé quelques particularités régionales à prendre en compte et proposé une hiérarchisation des actions à entreprendre.

La synthèse des caractéristiques, contraintes et potentialités régionales en matière de croissance distingue à quelques nuances près deux types de situations. Ainsi, pour le Sahel et la partie septentrionale du plateau central, il apparaît impératif d'envisager une croissance de l'agriculture. Pour les autres zones qui représentent environ les deux tiers du territoire, les sources et le potentiel de croissance existants permettent en général d'envisager un accroissement de la productivité si certaines conditions sont réunies. La mise en œuvre des programmes prioritaires et des plans d'actions/filières devra en tenir compte et procéder à des adaptations et combinaisons de certaines actions du fait des spécificités constatées.

Les résultats de la revue des financements du secteur rural et en particulier les informations relatives aux secteurs d'activités concernés par ces financements et à leur répartition par provinces et par régions, permettront de mieux qualifier et quantifier les mesures à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution des programmes prioritaires et des plans d'actions filières y relatifs.

L'approche des programmes doit parfois être différenciée. C'est le cas du programme de la fertilité des sols qui dans certaines régions doit privilégier la recherche de la conservation des ressources productives en vue de leur renouvellement ; cela se traduit par des actions de recapitalisation des sols combinant CES, amendements et DRS. Le programme sécurité alimentaire abordera les régions déficitaires et excédentaires sur des bases différentes. En matière de maîtrise de l'eau, d'équipement des exploitations et d'infrastructures de désenclavement, les problèmes et les besoins ne sont pas les mêmes selon les régions et nécessitent donc l'élaboration de stratégies de mise en œuvre spécifiques. Il en est de même pour l'amélioration de l'accès aux marchés et de l'augmentation des débouchés.

Plusieurs programmes opérationnels peuvent être abordés sur le plan méthodologique dans une démarche d'ensemble visant la prise en charge du développement par les acteurs eux-mêmes (OPA, conseils techniques aux producteurs, financement du monde rural, développement local, politique de gestion des ressources naturelles, ...) ; toutefois, les particularités régionales, le dynamisme des acteurs et des institutions nécessiteront une adaptation des conditions de leur mise en œuvre.



3.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET ROLE DES ACTEURS

3.4.1. Mesures d'accompagnement

La mise en œuvre des programmes et plans d'actions retenus par le PSO nécessite la réalisation d'un certain nombre de mesures d'accompagnement dont les plus importantes sont les suivantes :

1. La sécurisation foncière : Les efforts engagés pour la mise en œuvre de la RAF devrait se poursuivre avec le soutien de programmes de pilotage permettant de disposer de tous les outils nécessaires à l'accélération du processus.
2. Le processus de décentralisation : L'application des Textes d'Orientations de la Décentralisation (TOD) et la mise en place des structures retenues permettront aux collectivités locales d'apporter leur contribution responsable à la résolution des questions préoccupantes comme la sécurisation foncière, la gestion des ressources naturelles, la spécialisation régionale, l'amélioration des infrastructures socio-économiques de base, etc., toutes choses favorables à la mise en œuvre du PSO.
3. Le renforcement des programmes d'alphabétisation : La conjugaison des efforts devrait se poursuivre entre les différents acteurs étatiques et non-étatiques pour améliorer dans les meilleurs délais le taux d'alphabétisation du monde rural.
4. Le renforcement des capacités des structures de collecte et de traitement des informations statistiques agricoles : pour une plus grande fiabilité des données, des actions spécifiques seront menées pour soutenir les structures chargées des statistiques dont la maîtrise est indispensable pour accompagner la mise en œuvre satisfaisante du PSO.
5. Renforcement des actions dans le domaine de la technologie alimentaire (transformation, agro-industrie -PME/PMI-) en vue de valoriser la qualité des produits agricoles. Il en est de même pour le renforcement du contrôle de la qualité et du conditionnement, afin d'accroître la compétitivité de nos produits.
6. Une meilleure connaissance de la typologie des exploitations : La réalisation de cet objectif permettra de mieux cibler les interventions en matière d'appui-conseil et de vulgarisation en fonction de la nature des exploitations et du niveau de technicité des exploitants.
7. L'élaboration et l'adoption de textes législatifs et juridiques favorables à la création d'un environnement économique incitatif pour les différents opérateurs du secteur agricole (codes des investissements, mesures exceptionnelles de faveur pour inciter à investir dans le secteur).
8. Amélioration du système d'information sur les marchés et les prix et soutien aux initiatives pour la commercialisation des produits agricoles tels les bourses de céréales.
9. L'amélioration du cadre de programmation des investissements dans le secteur agricole : Cette mesure permettra une meilleure rationalisation des investissements qui doivent être les plus productifs possibles.

3.4.2. Rôle des acteurs

La mise en œuvre satisfaisante des programmes et plans d'actions du PSO requiert la participation effective de tous les acteurs ainsi qu'il suit :

★ Rôle de l'Etat

L'Etat devrait s'investir dans les domaines ci-après :

- le renforcement des infrastructures socio-économiques de base et particulièrement les pistes rurales ;
- la coordination et la diffusion des informations utiles à la conduite des activités ;
- la promotion de la recherche sur les thèmes prioritaires retenus par le PSO ;
- l'organisation du suivi-évaluation, l'appui-conseil, le contrôle et l'adoption de textes réglementaire, les régulations des actions liées au PSO ;
- l'amélioration de l'éducation nutritionnelle et de santé ;
- la maîtrise de l'eau à travers la construction de barrages hydro-agricoles ;
- le cofinancement de la mise en œuvre du PSO ;
- etc.

★ Rôle des producteurs

Les producteurs sont responsables de :

- la maîtrise des facteurs de production pour l'intensification et la diversification agricoles ;
- la commercialisation des produits ;
- la formation des compétences endogènes ;
- le stockage et la transformation des produits ;
- la contribution à la mise en œuvre des programmes et plans d'actions à travers les instances d'exécution (suivi, orientation, coordination, décision) ;
- etc.

★ Rôle du secteur privé (opérateurs économiques, ONG)

Il revient au secteur privé :

- l'organisation de la collecte, le stockage, le transfert et la commercialisation des produits agricoles ;
- l'approvisionnement et la distribution des facteurs de productions ;
- le financement de certaines activités connexes ;
- la vulgarisation des innovations techniques et l'appui à l'organisation et à la professionnalisation ;
- la contribution à la mise en œuvre des programmes et plans d'actions à travers les instances d'exécution (suivi, orientation, coordination, décision).

★ Rôle de partenaires financiers

L'action des partenaires financiers seront :

- le cofinancement de la mise en œuvre du PSO ;

- la contribution technique pour l'amélioration de la pertinence et la cohérence interne et externe du PSO ;
- l'accompagnement du transfert de compétences et le renforcement des capacités nationales (privé, public).

3.5. MESURES DE COHERENCE D'INTERVENTION, DE SUIVI ET DE COORDINATION DES PROGRAMMES DU PSO

La mise en œuvre du PSO passe non seulement par l'exécution des programmes et projets retenus par ses différents plans d'actions, mais également par la réalisation des stratégies et programmes définis par les autres départements ministériels et autres institutions nationales et sous-régionales. Il est évident que la coordination de toutes les actions qui concourent à la mise en œuvre satisfaisante du PSO est capitale pour garantir la cohérence des interventions et par conséquent, le succès attendu.

C'est pourquoi, le dispositif institutionnel chargé de cette tâche importante sera la Cellule de Coordination du PASA. Cette structure sera réorganisée et renforcée pour être plus outillée à accomplir cette mission avec le maximum de chance de réussite. Son action sera d'organiser la concertation et de veiller à assurer la cohérence des interventions aux plans interne et externe.

Par ailleurs, les structures de concertation mises en place dans les différentes provinces ainsi que celles créées dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions seront des instances appropriées pour discuter et améliorer la cohérence des interventions sur le terrain.

La structure chargée du suivi et de la coordination établira des relations étroites de travail non seulement avec les structures d'exécution du PSO relevant du Ministère de l'Agriculture, mais également avec celles chargées de la réalisation des stratégies et plans d'actions complémentaires relevant d'autres départements ministériels. Cette structure sera soutenue dans son action par un comité de pilotage comprenant les représentants de tous les acteurs nationaux intervenant dans la mise en œuvre du PSO (Ministère de l'Agriculture et Ministères partenaires, représentants des producteurs et des opérateurs privés, les représentants des ONG). Les représentants des partenaires de coopération participeront à titre d'observateurs. L'analyse macro-économique sera également réalisée à travers les instruments appropriés tels la MAP et l'IAP-Agro.

La Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture poursuivra sa mission de suivi-évaluation de l'exécution des différents projets et programmes et fera la synthèse périodique des réalisations physiques et financières. Elle poursuivra également son action de suivi et de programmation des investissements qui nécessite la maîtrise du PIP/Agricole.

IV. CONCLUSION

Depuis 1992, la situation macro-économique du Burkina Faso s'est sensiblement améliorée, en particulier sur le plan de la gestion des finances publiques. Cependant, le poids de la dette extérieure a augmenté, ce qui restreint la marge de manœuvre du pays en matière de financement extérieur sur prêts.

Sur la base des données de la Banque Mondiale disponibles pour les années 1993-1997, les ressources financières pour le secteur rural incluant le budget, le Stabex et l'estimation des apports des ONG (mais compte non tenu de l'autofinancement des exploitations pour lequel on ne dispose pas de données) représentent un volume moyen annuel de l'ordre de 50 milliards de FCFA en programmation, soit environ 40 milliards en montant réellement consommé.

Ceci représente environ 4.500 FCFA par tête de population agricole dont approximativement la moitié peut être considérée comme correspondant à des dépenses d'investissements. En fin de compte et en faisant l'hypothèse d'investissement privé très limité, le montant des investissements n'excède pas 15.000 FCFA/an/ménage agricole. La relative modicité de ce montant exprime bien la rareté des ressources au regard du sous-équipement et des besoins du secteur. D'où la nécessité de leur affectation qui ne doit pas être guidée par leur gratuité apparente mais par une estimation plus rigoureuse de leur coût en termes d'utilisations alternatives.

Actuellement, de nombreux projets de développement agricole et rural relevant de différents départements ministériels (essentiellement : Ministère de l'Agriculture, Ministère des Ressources Animales, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ministère de l'Economie et des Finances) sont en cours, mais leur cohérence et leur articulation sont parfois difficiles à établir, notamment avec les priorités que poursuit le Gouvernement dans le cadre des nouvelles orientations définies (LPDA et DOS). La mise en œuvre des projets se fait de manière croissante directement par les bénéficiaires (groupements villageois ou opérateurs économiques privés), ce qui renforce le besoin de programmation et de coordination.

La mise en œuvre de la stratégie financière du PSO doit donc s'inscrire dans un cadre de programmation renforcé. Les données à enregistrer devront être mieux identifiées et saisies d'une façon plus rigoureuse ; en particulier le suivi financier et la programmation des projets devront utiliser la nomenclature budgétaire permettant une meilleure répartition des dépenses par nature. L'identification d'indicateurs de suivi et d'impact devra permettre d'effectuer l'évaluation des programmes.

Cela exige des améliorations à apporter au processus décisionnel existant qui devront porter sur les points suivants :

- la mise au point et l'utilisation d'un cadre de programmation des dépenses publiques en tant qu'outil d'analyse de la bonne allocation des ressources en fonction de leur disponibilité et des priorités retenues au plan national ;

- l'élaboration et la révision du programme d'investissements publics du secteur (PISA) pour en faire, dès 1999, un véritable programme triennal glissant ;
- l'adoption d'un «code de bonne conduite des projets» visant à renforcer la rigueur dans la conception, la gestion et le suivi des projets avec désignation d'une structure nationale responsable de la coordination de l'ensemble de la mise en œuvre ;
- l'amélioration du système d'information existant afin de mieux garantir la qualité, la fiabilité, la disponibilité et l'exploitation - restitution des données nécessaires à la programmation et au suivi-évaluation des projets.

La plupart des programmes opérationnels du PSO sont mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture. Certains Plans d'action complémentaires qui sont déterminants pour la réussite des programmes prioritaires du PSO devront être mis en œuvre par d'autres départements Ministériels. Il sera nécessaire de définir des mécanismes horizontaux de collaboration qui permettront d'optimiser les ressources humaines et techniques ainsi que garantir une connexion efficace pour atteindre les objectifs fixés par les programmes prioritaires du PSO.

Le programme d'appui aux structures communautaires décentralisées (développement local) pourrait être partagé avec le département chargé de la mise en place de la décentralisation. Ce type de mise en œuvre pourrait, à partir d'une lecture du cadre réglementaire et législatif existant (TOD, code de l'environnement, code de l'eau,...) être l'occasion de clarifier les rôles entre les collectivités territoriales et les communautés rurales pour ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et la planification du développement local.

La concrétisation de la collaboration institutionnelle autour des objectifs du PSO devra encore être développée avec les Ministères concernés dont ceux chargés des Ressources Animales, des Infrastructures, de l'Environnement et de l'Eau, du Commerce.

ANNEXES :

- Annexe – A : POTENTIALITES ET SOURCES DE CROISSANCE PAR FILIERES
- Annexe – B : PRIORITES ET SOURCES DE CROISSANCE PAR THEMES TRANSVERSAUX
- Annexe – C : POTENTIALITES ET SOURCES DE CROISSANCE PAR REGIONS
- Annexe – D : MATRICE DU PLAN STRATEGIQUE OPERATIONNEL (PSO)
- Annexe – E : STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE DE CERTAINS PLANS D' ACTIONS

Annexe A : POTENTIALITES ET SOURCES DE CROISSANCE PAR FILIERES

| Produits | Marchés | Avantage comparatif | Développement à favoriser | Niveau de priorité | Contraintes à desserrer et/ou actions à mener (incitations, mesures institutionnelles, investissement) |
|--|--|--|--|---|---|
| Coton | International | Confirmé Gains de productivité encore possibles | Consolidation dans l'Ouest Accroissement de la compétition pour la fourniture de services | Elevé Court Terme (CT) Elevé Moyen, Long Termes (MLT) | Mesures incitatives (PASA, Amélioration des performances de la SOFITEX (application des communications de l'étude sur le sujet) Organisation et professionnalisation des producteurs (GPC) Actions en faveur de l'équipement, du crédit et de la vulgarisation Consolidation de l'accord interprofessionnel avec l'entrée des producteurs dans le capital de la SOFITEX Investissements en matière de fertilité des sols |
| Fruits et Légumes | International Régional Marché accessible mal connu | Etroit mais réel Probable, mais mal connu | Redressement de la filière Diversification des productions | Elevé Court Terme (CT) | Professionnalisation des acteurs Diversification des productions Diversification de possibilités de fret et recherche de débouchés Promotion de la qualité Promotion d'un cadre d'agriculture contractuelle Réduction des coûts de transaction Amélioration de la logistique export |
| Oléagineux (karité, arachide de bouche, noix de cajou) sésame et autres produits biologiques | International En croissance, forte demande | Théoriquement élevé, voire très élevé (karité) produits biologiques | Relance de l'activité sur les nouvelles bases (contractualisation agricole) | Elevé Court, Moyen et Long Termes (CMLT) | Mesures pour faciliter l'implantation d'opérateurs privés Résoudre les problèmes de qualité Mesures pour faciliter l'insertion dans les marchés : - information - élimination des barrières et réduction des coûts |
| Elevage - Bovins | - Intérieur Croissance lente. - Pays côtiers | Elevé Actuellement élevé Dépend des politiques tarifaires (UEMOA) et des subventions ainsi qu'à l'exportation (Europe) | Intensification progressive de la production Réhabilitation abattoir frigorifique | Elevé Long terme Elevé court terme | Privatisation des services vétérinaires et appui à leur démarrage Appuyer les organisations de producteurs Formation et appui-conseil aux éleveurs Résolution des problèmes fonciers et cadre pour les aménagements pastoraux Concertation avec les associations d'exportateurs Facilitation des transactions financières |
| Agriculture et élevage périurbains (maraîchage, aviculture, élevage laitier) | National | | | | Taux de croissance limité par la demande interne des villes (+ 3,5 % à 4 % l'an sur 20 % de population) |

(Suite tableau précédent)

| Produits | Marchés | Avantage comparatif | Développement à favoriser | Niveau de priorité | Contraintes à desserrer et/ou actions à mener (incitations, mesures institutionnelles, investissement) |
|----------|---|---|---|--------------------|--|
| Riz | National import-substitution (100 000 T) | Dépend du coût des aménagements, (coût de production) | Organisation du marché | Moyen | Achever la libéralisation intérieure et extérieure Favoriser les décortiqueries compétitives réduire les coûts de production Aménagement à faibles coûts |
| Maïs | National - urbain pénétration croissante - zones déficitaires | Elevé mais problèmes de transformation | Favoriser le bon fonctionnement des marchés | Elevé LT | Pistes rurales Dissémination de l'information sur les marchés Renforcement des OPA et émergence de coopératives de commercialisation Etude sur les coûts d'intermédiation (composantes des différentiels de prix observés sur les marchés céréaliers) |
| | Sous-régional | Elevé | | Moyen T | Favoriser la transformation artisanale |

Annexe B : PRIORITES ET SOURCES DE CROISSANCE PAR THEMES TRANSVERSAUX

| Thème transversal | Niveau de priorité | Contraintes principales | Actions à mener (incitations, mesures institutionnelles, investissement) |
|---|---|--|---|
| Equipement et intrants | Très élevé Fort impact sur : - la productivité du travail et de la terre - l'utilisation de la fumure organique (charrettes) | Les prix d'achat excèdent les capacités d'endettement et de remboursement d'un grand nombre de producteurs Crédit insuffisant difficilement accessible | Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions sur la mécanisation et l'équipement agricole Abaisser coûts : - harmonisation de la fiscalité entre les divers types de producteurs - défiscalisation - plan d'actions sur le financement du monde rural à mettre en œuvre - appui à l'artisanat (fabrication locale des équipements) - rendre la production artisanale éligible pour le crédit à l'équipement - étudier la possibilité d'aides spécifiques dans les régions où le revenu monétaire est trop faible (intégré à la démarche gestion de terroirs ?) - développer le conseil aux agriculteurs pour le passage à la culture attelée |
| Crédit | Très élevé Fort impact sur l'équipement et sur les intrants | Endettement/crédit insuffisant et inadapté Faible expansion géographique, hors zone coton Certaines activités sont laissées à l'écart : élevage, artisanat, etc. | Plan d'actions pour le financement du monde rural Faire en sorte que les volets crédit et subvention des projets n'entrent pas en concurrence avec les SFD (définition d'une véritable politique de crédit) |
| Pistes rurales | Très élevé Fort impact sur : - l'insertion dans les marchés - les prix de réalisation - la sécurité alimentaire | L'importance du travail qui reste à faire, l'entretien des pistes | Elaborer un schéma directeur Retenir un modèle d'intervention qui privilégie : - la décentralisation/responsabilisation pour un meilleur entretien - la maîtrise d'ouvrage délégué - les activités à haute intensité de main-d'œuvre |
| Professionnalisation des acteurs ruraux | Elevé mais à long terme | Analphabétisme Faible pouvoir d'achat des acteurs | Plan d'appui aux OPA Clarifier l'articulation avec le PNDSA, l'approche gestion de terroirs (PNGT) et la décentralisation |
| Fertilité des sols | Elevé mais à long terme | Pratiques agricoles inappropriées | Approche Gestion des Terroirs à renforcer Etudier les conditions de mise en œuvre d'une action de régénération des sols de grande envergure à base de Burkina Phosphate. Production et utilisation de la matière organique |
| Sécurité foncière | Elevé mais à long terme | | Extension de l'approche GT et développement rural basé sur les communautés Application de la RAF |
| Risque climatique | Elevé mais à court terme | | Maîtrise de l'eau Petite irrigation – agro-météorologie |
| Environnement réglementaire et incitation | Elevé mais à court terme | | Loi coopérative – Code des investissements en agriculture et en élevage |
| Rôle de l'Etat | Elevé mais à court terme | | Recentrage de missions – Désengagement responsable |

Annexe C : POTENTIALITES ET SOURCES DE CROISSANCE PAR REGIONS

| Région | Caractéristiques | Orientations stratégiques | Actions à privilégier |
|---|--|---|--|
| Sud-Ouest Kossi Mouhoun Kéné Dougou Houet Comoé Bougouriba Poni | Densité de population de moyenne (31 à 45 hab/km ²) à faible pour le Kéné Dougou, la Comoé et le Poni (15 à 30 hab/km ²) Utilisation de la SAU inférieure à 25 % pour la partie Sud-Ouest Zone d'immigration Pluviométrie et sols favorables Etat de dégradation des sols encore faible, mais s'accroissant dans la zone cotonnière la plus peuplée Equipement partiel (25 à 50 %), sauf Comoé (1 %) Revenu monétaire et scolarisation supérieure à la moyenne nationale, mais encore faibles Zone du coton, mais pas partout Zone de production du riz et du maïs Zone de production de fruits, de sésame, etc. Développement important des organisations paysannes Présence du crédit décentralisé | Conforter et étendre le rôle moteur du coton Favoriser l'implantation d'opérateurs développant une agriculture contractuelle Favoriser l'essor des nouveaux créneaux à l'exportation : - fruits - produits biologiques - anacarde Favoriser un meilleur fonctionnement du marché national et sous-régional du maïs Favoriser la petite irrigation privée | Plan coton Renforcement des OPA et du conseil aux OPA Renforcement du crédit et des SFD Travail spécifique sur les marchés du maïs TFS sur certains créneaux à l'export et sur la facilitation de l'implantation d'opérateurs Approche gestion des terroirs - fertilité - foncier : immigration et liens agriculteurs/éleveurs Pistes rurales |
| Est : Gnagna Gourma Tapoa Kouritenga Boulgou | Densité de population très faible dans le Gourma et la Tapoa (moins de 16 hab/km ²), élevée dans le Kouritenga et le Boulgou (plus de 45 hab/km ²) Utilisation de la SAU inférieure à 25 % dans la partie Est Zone d'immigration dans le Boulgou, plus faible ailleurs Très faible densité de voies de communications dans l'Est Pluviométrie et sols favorables dans le Sud Etat de dégradation des sols faible Revenu monétaire faible, surtout dans la partie Est Inexistence du crédit décentralisé Très faible développement des organisations paysannes Zones de culture de céréales traditionnelles et d'arachide Zone qui connaît un lent décollage depuis le début des années 90 Lente introduction du coton Zone de sédentarisation de l'élevage Ressources hydro-agricoles dans le Sud | Accélérer l'introduction du coton Modernisation de l'élevage Arachide pour les marchés régionaux (Niger) | Pistes Favoriser l'implantation d'un opérateur cotonnier Actions pour renforcer : - l'équipement - le crédit décentralisé - l'émergence et la professionnalisation des OPA Plan de relance de l'arachide Formation et conseil auprès des éleveurs Appui à l'implantation de services vétérinaires privés Approche gestion des terroirs : - fertilité - foncier, agriculture/élevage |
| Partie Sud du Centre : Sissili Nahouri Zoundwéogo | Densité de population faible à moyenne dans la Sissili et le Nahouri (autour de 30 hab/km ²), plus élevée dans le Zoundwéogo (45 à 50 hab/km ²) Zone d'immigration dans la Sissili Pluviométrie et sols favorables Dégradation des ressources naturelles de faible à moyenne Taux d'équipement faible dans le Nahouri, plus élevé dans la Sissili et le Zoundwéogo Faible crédit décentralisé Culture vivrières, y compris pour le marché ghanéen | Accélération de l'extension du coton Marchés régionaux pour les vivriers Nouveaux créneaux à l'export | Renforcement de la production de tubercule (igname, patate) |

| | | | |
|--|---|---|--|
| Plateau Centre Partie Nord du Centre et Nord-Ouest : Sanguié Boulkiemdé Bazèga Ganzourgou Oubritenga Kadiogo Sanmatenga Namentenga Yatenga Bam Passoré Sourou | Fortes densités de population (50 à 150 hab/km ²) Culture de la SAU supérieure à 60 % Forte émigration Forte dégradation des ressources naturelles Fort risque climatique Revenu monétaire faible et irrégulier Niveaux élevés de pauvreté Taux d'équipement faibles et variables : de 5 à 50 % Zone de culture de céréales traditionnelles et d'arachide Un peu d'élevage Développement d'organisations paysannes villageoises | Welfare agriculture Reconstitution de la fertilité des sols Diversification des sources de revenus monétaires Sécurité alimentaire Lutte contre la pauvreté | - fertilité (Burkina Phosphate) - aménagement anti-érosifs - foncier - appui à l'équipement Relance de filière oléagineuse Petits aménagements hydrauliques Petite irrigation privée Gestion des ressources naturelles Formation et conseil auprès des éleveurs Appui à l'installation de services vétérinaires privés Développement de l'élevage périurbain |
| Sahel : Soum Oudalan Séno | Faible densité de population Faible SAU Pluviométrie faible et erratique Zone d'élevage extensif | Appui à l'élevage Sécurité alimentaire | Renforcer l'alimentation et la santé animale Faciliter le transfert de produits alimentaires vers la zone |

Annexe D : **MATRICE DU PLAN STRATEGIQUE OPERATIONNEL (PSO)**

| Plan Stratégique Opérationnel | Plans d'actions par filière | | | | | | |
|--|-----------------------------|----------|-----------------------|-----------------|---------------------|-----------------|-------|
| | Coton | Céréales | | Tuber- cules | Fruits & légumes | Oléagi- neux | Niébé |
| | | Riz | Mais Sorgho Mil | | | | |
| Programmes prioritaires | | | | | | | |
| FERTILITE DES SOLS - Plan d'Actions sur la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols | + | + | + | + | + | + | + |
| SECURITE ALIMENTAIRE - Plan d'Actions sur la Sécurité alimentaire et Nutrition | • | + | + | + | • | + | + |
| MODERNISATION DE L'AGRICULTURE - Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural - Plan d'Actions sur la Mécanisation et Equipements Agricoles ; - Plan d'Actions sur les Semences - Plan d'Actions sur le Foncier | + | + | + | + | + | + | + |
| SOUTIEN AUX PRODUCTEURS/OPERATEURS ET A LEURS ORGANISATIONS - Plan d'Actions pour l'Emergence des OPA | + | + | + | + | + | + | + |
| APPUI INSTITUTIONNEL - Programme d'Appui Institutionnel - Divers projet en cours | + | + | + | + | + | + | + |

+ : liens forts

• : liens faibles

Annexe E : STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE DE CERTAINS DES PLANS D' ACTIONS

Les fonctions attribuées à ces structures répondent aux nouvelles orientations prises par l'Etat de se consacrer à ses missions régaliennes et d'impliquer davantage le secteur privé et les organisations professionnelles dans la gestion des programmes les concernant. Ainsi, pour certains plans d'actions déjà élaborés, les structures de mise en œuvre se présentent comme suit :

En général, on retrouve trois structures pour chaque plan d'actions : le comité de pilotage, le comité d'orientation (ou interprofessionnel selon le cas) et la cellule de gestion.

- 1) **Le Comité de pilotage** : composé de représentants des différents ministères, les bailleurs de fonds comme observateurs et d'une représentation des bénéficiaires, ce comité assurera le rôle de contrôle sur l'ensemble des activités prévues et sur le respect des modalités de financement établies. Il approuve le devis-programme (budget annuel), commande les audits techniques et financiers et veille à la cohérence entre les différents plans d'actions.
- 2) **Le Comité d'orientation** : composé exclusivement des bénéficiaires, il est la structure-clé de la mise en œuvre du plan d'actions. Il est chargé de l'élaboration des objectifs et des orientations du plan, de la préparation du devis-programme (budget annuel), des décisions sur les activités à mener et de l'approbation des projets à financement.

Pour les plans d'actions transversaux, la composition du comité est homogène, c'est-à-dire qu'on y retrouve des bénéficiaires provenant des mêmes organisations (OPA, SFD, etc.), alors que dans les plans d'actions par filière, la composition de leur comité doit prendre en compte les différents intervenants (producteurs, transformateurs, consommateurs, commerçants, exportateurs). Pour cette raison, dans les filières, au lieu de parler de comité d'orientation, on parle de Comité Interprofessionnel.

Dans tous les deux cas, la volonté de responsabiliser les bénéficiaires en leur donnant la gestion directe et active des plans d'actions répond au souci de pousser le secteur privé à occuper le rôle qui est le sien après le désengagement de l'Etat.

- 3) **La cellule de gestion** : est une structure composée d'un personnel privé recruté pour l'exécution quotidienne de tâches définies par le Plan d'Actions et établies par le Comité d'Orientation ou le Comité Interprofessionnel, le suivi de toutes les opérations de terrain et l'établissement des documents techniques à soumettre d'abord au Comité d'Orientation, puis au Comité de Pilotage.

FONCTION**STRUCTURE****COMPOSITION**

Suivi/contrôle

Comité de pilotage

- Administration
- bénéficiaires
- bailleurs de fonds (comme observateurs)

- orientation des actions
- décision de financement

Comité d'orientation

Bénéficiaires

Exécution

Cellule de gestion

Personnel privé recruté

